



CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024

La séance est ouverte à 17 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, si vous voulez bien vous asseoir.

Chers collègues, avant de commencer notre Conseil municipal, je voudrais vous dire quelques mots parce que nous avons tout à l'heure accompagné, dans sa dernière demeure, Madame Marie-Pierre VIAL. Elle fut élue depuis le 25 juin 1995, près de 24 ans. D'abord adjointe de Monsieur Georges THORRAND, puis dans l'opposition à Monsieur Pierre CARLIN puis adjointe avec moi pendant deux mandats. Et c'était une femme de conviction, nous la connaissons tous, avec – comme le disait tout à l'heure le prêtre – son caractère. Mais l'ayant vue comme certains, juste avant son départ, j'avais été marqué par sa détermination à aller là où elle pensait devoir aller, dans un autre monde. Donc, si vous me le permettez, eu égard à tout ce qu'elle a fait au service des Miramasséens, je voudrais qu'avant notre Conseil, nous puissions faire une minute de silence.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Madame Marie-Pierre VIAL.

Monsieur LE MAIRE.- Je vous remercie.

En l'absence de Nadia ALI qui a eu un accident de voiture - qui n'est pas trop grave, mais elle ne peut pas être là ce soir avec nous – c'est donc Géraldine BUTI, la plus jeune d'entre nous, qui va faire l'appel.

Madame Géraldine BUTI salue l'Assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Éric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean-Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Gérard GERON – Errol FERRER – Michel ROYER – Zacharia HALIDI

Étaient absents et représentés, Mesdames et Monsieur :

Fadela AOUMMEUR	par	Christian PEYRO
Jérémie PARDIES	par	Christophe CAILLAULT
Nadia ALI	par	Éric MARCHESI
Viviane ROYER	par	Michel ROYER

Était absent non représenté, Monsieur :

Romain TONUSSI

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE.- Bien, puisque nous avons le nombre suffisant et le *quorum* pour tenir valablement notre Conseil municipal, je vous propose la désignation de Madame Laëtitia DEFFOBIS comme Secrétaire de séance s'il n'y a pas d'opposition.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Laëtitia DEFFOBIS est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR - Conseil municipal du 18 décembre 2024

A) Ratification du procès-verbal du 20 novembre 2024

B) Délibérations :

VILLE A VIVRE

- 1) **N°247-2024** Recensement de la population année 2025
- 2) **N°248-2024** Approbation du principe de transfert de la Régie équestre du Mas de Combe à la commune de Miramas
- 3) **N°249-2024** Approbation des statuts et désignation des membres du Conseil d'administration de la Régie équestre du Mas de Combe
- 4) **N°250-2024** Convention de prestation de service "Expertise et accompagnement en archivage" entre la commune de Miramas et le CDG 13

PÔLE RESSOURCES

- 5) **N°251-2024** Révision libre des attributions de compensation
- 6) **N°252-2024** Décision modificative n°1 - Budget principal commune de Miramas
- 7) **N°253-2024** Révision des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal Ville
- 8) **N°254-2024** Ouverture de crédits d'investissement anticipée sur le budget 2025
- 9) **N°255-2024** Souscription à un contrat de ligne de trésorerie
- 10) **N°256-2024** Modification de la délibération n° 58-2024 du 11 avril 2024 - Actualisation des tarifs des services publics de la ville de Miramas
- 11) **N°257-2024** Versement d'acomptes de subventions aux associations et à l'établissement public local
- 12) **N°258-2024** Versement de la contribution 2024 au SIVU Territoire Nourricier St Chamas/Miramas

- 13) **N°259-2024** Attribution d'un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services au titre de l'année 2025
- 14) **N°260-2024** Rapport social unique (RSU) – Année 2023
- 15) **N°261-2024** Modification de la délibération n°248-2021 du 15 décembre 2021 relative au règlement intérieur du compte épargne-temps de la ville de Miramas et du CCAS– Approbation du nouveau règlement intérieur
- 16) **N°262-2024** Abrogation de la délibération n°78-2018 du 11 avril 2018 - Approbation du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de la police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres
- 17) **N°263-2024** Création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique pour occuper des fonctions de jardinier
- 18) **N°264-2024** Retrait de la délibération n° 185-2024 du 19 septembre 2024 relative à la création d'un poste d'ingénieur ou d'architecte études et projets en contrat à durée indéterminée - Création d'un poste d'ingénieur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet – Etudes et projets – Responsable du service travaux neufs/bâtiments
- 19) **N°265-2024** Modification de la délibération n°162-2024 du 8 juillet 2024 relative à la mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'association Mille et Une Danses – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
- 20) **N°266-2024** Approbation de la convention type de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'Association Sportive Miramas Futsal - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
- 21) **N°267-2024** Approbation de la convention type de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de la régie équestre du Mas de Combe - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
- 22) **N°268-2024** Modification de la délibération n°61-2024 du 11 avril 2024 - Subvention pour remboursement de mise à disposition de personnel municipal à diverses associations

VILLE D'AVENIR

- 23) **N°269-2024** Montant de la participation des familles pour un séjour à Valmeinier hiver 2025
- 24) **N°270-2024** Aide au projet de l'école primaire Chantegrive intitulé « les 50 ans de Chantegrive », projet mené dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- 25) **N°271-2024** Aide au projet de l'école élémentaire Jean Giono intitulé « l'école Jean Giono fait son cinéma », projet mené dans le cadre de l'accompagnement éducatif

- 26) N°272-2024** Plan Éducatif Local 2021/2025 - Programmation complémentaire 2024
- 27) N°273-2024** Plan Éducatif Local programmation complémentaire 2024 - Centres sociaux
- 28) N°274-2024** Attribution d'une subvention spécifique à l'association Athlétic Club Miramas pour l'organisation d'un meeting en salle international France U18-20 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
- 29) N°275-2024** Convention à titre onéreux entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Miramas en vue de l'occupation temporaire du Stadium Miramas Métropole - Autorisation donnée au Maire de signer
- 30) N°276-2024** Convention à titre onéreux entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Miramas relative à la réalisation de prestations en matière d'assistance technique pour l'organisation d'évènements - Autorisation donnée au Maire de signer
- 31) N°277-2024** Attribution d'une subvention spécifique à l'association Office Municipal des Sports - "Soirées du Lac 2024" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

TRANSITION ECOLOGIQUE

- 32) N°278-2024** Avenant n°1 à la convention trisannuelle de partenariat avec le lycée Fontlongue - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
- 33) N°279-2024** Fonds d'initiative écologique - Attribution d'une subvention à l'association École du Chat des Alpilles au titre de l'année 2024
- 34) N°280-2024** Approbation de la convention de mise à disposition de matériel de trappage à l'association École du Chat des Alpilles

VILLE DURABLE

- 35) N°281-2024** Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) entre la ville de Miramas et l'Etat – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
- 36) N°282-2024** Engagement de la procédure de déclassement dans le domaine privé communal de diverses parcelles de son domaine public rues Gineste et de l'Aguieloun et chemin du Plateau
- 37) N°283-2024** Cession à titre onéreux d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°14 d'une contenance de 3 813 m² sise avenue du Levant

- 38) N°284-2024** Approbation de la convention de participation au financement d'équipements entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Miramas
- 39) N°285-2024** Modification du règlement d'attribution de l'aide en faveur de l'immobilier commercial
- 40) N°286-2024** Renouvellement de l'aide en faveur de l'immobilier commercial SAS Les Vagabondes
- 41) N°287-2024** Attribution d'une aide en faveur de l'immobilier commercial à la SARLU Lolita 2.0
- 42) N°288-2024** Approbation de la charte du mieux construire pour la qualité architecturale, urbaine et environnementale des constructions - Autorisation donnée au Maire de signer

VILLE OPERATIONNELLE

- 43) N°289-2024** Demande de subvention auprès de la Région Sud et de l'ADEME pour la mise en place d'une géothermie sur sondes verticales à l'école Van Gogh / du Lac
- 44) N°290-2024** Approbation du contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur et de froid urbain
- 45) N°291-2024** Rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2023
- 46) N°292-2024** Rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2023

REGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

- 47) N°293-2024** Modification de la délibération n°246-2024 du 20 novembre 2024 relative au règlement intérieur de la régie municipale d'action sociale
- 48) N°294-2024** Décision modificative N°1 - 2024 – Budget annexe régie MAS
- 49) N°295-2024** Versement d'un complément de participation 2024 au budget de la régie MAS
- 50) N°296-2024** Vote du budget primitif 2025 de la régie MAS
- 51) N°297-2024** Modification de la délibération n°245-2024 du 20 novembre 2024 relative à l'aide de la régie municipale d'action sociale envers les agents lors des locations de séjours en résidence de vacances, campings et village club
- 52) N°298-2024** Approbation de l'offre de voyages, de leurs modalités et de la participation financière pour l'exercice 2025 de la régie MAS

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2024

Monsieur LE MAIRE.- Je vous propose aussi d'approuver le procès-verbal du 20 novembre 2024. Y a-t-il des commentaires ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE.- Avant de commencer les délibérations, bien évidemment, je voulais vous dire que la ville de Miramas et les Miramasséens que j'ai pu croiser ont tous été marqués par l'effroyable situation de Mayotte suite à ce cyclone qui s'est abattu. La Ville sera au rendez-vous, mais l'Association des Maires de France (AMF) a la volonté de mobiliser les communes pour venir en aide aux communes de Mayotte. Puisque l'on discute avec eux actuellement, comme toutes les communes de France, pour aider les communes sinistrées dans... Comment dire ? Ce n'est même pas la reconstruction, ce sont de nouvelles constructions qu'il va falloir faire dans certains endroits, vu la situation.

Sachez-le, lors d'une étude nationale qui m'avait été demandée, j'avais été en contact avec des maires à Mayotte et effectivement leur situation est quand même assez critique. Nous avons tous et toutes une pensée émue pour celles et ceux qui sont décédés ou blessés et toutes leurs familles et tous les services communaux de Mayotte. Et nous verrons au prochain Conseil la position que la Ville proposera au sein de l'AMF pour qu'on ait tous la même position d'aide. Après, je l'indique : certains aux Miramasséens, nous ont communiqué leur volonté d'aider. Donc, nous aurons à l'accueil de la Ville deux ou trois organismes nationaux. Il y a la Croix-Rouge, je crois. Il y a le Secours populaire. Il y a aussi la Fondation de France. On mettra les numéros et on mettra les différentes choses pour permettre de rapidement aider ces familles.

Nous allons commencer un lourd Conseil. Je cède la parole à Madame Laëtitia DEFFOBIS pour la question n° 1.

B/ DÉLIBÉRATIONS

VILLE À VIVRE

1) RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNÉE 2025

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci Madame. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) APPROBATION DU PRINCIPE DE TRANSFERT DE LA REGIE EQUESTRE DU MAS DE COMBE A LA COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des interventions ? C'est dans la suite de ce qu'on a vu avant.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 3, Monsieur Christian PEYRO. C'est la suite logique.

3) APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE EQUESTRE DU MAS DE COMBE

Rapporteur: Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- On est sur un scrutin de liste. Je me retourne vers les élus de l'opposition. Le groupe « pour Miramas » propose 6 titulaires et 6 suppléants.

Est-ce que vous souhaitez proposer des candidats ? Non. Bien.

Est-ce que vous acceptez qu'on passe au vote, à main levée ? Oui.

Je propose la candidature de Frédéric VIGOUROUX, Christian PEYRO, Maryse RODDE, Éric MARCHESI, Monique TRINQUET et Nadia ALI ; et comme suppléants Daniel HIGLI, Margarita ACKE-MELO, Olivier JULIEN, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS et Zacharia HALIDI.

Et pour représenter l'institut Fontlongue nous proposons comme titulaire le nouveau Directeur Jean-Pierre HERNOUT et Madame Valérie LOMBARD comme suppléante.

Il est procédé au vote.

VOTE

NOMBRE DE VOTANTS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

POUR : 34

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Est-ce qu'on est bon là ?

Monsieur GUILLEMONT.- Il faut que l'on adopte la délibération dans sa totalité.

Monsieur LE MAIRE.- Nous proposons d'adopter les statuts de la Régie, d'approuver la dotation initiale et de nommer Madame Martine BONET au poste de Directrice de la Régie. Nous pouvons passer au vote ?

En l'absence de question, il est procédé au vote

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, c'est bon. Nous passons à la question n° 4.
Madame Laëtitia DEFFOBIS.

4) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « EXPERTISE ET ACCOMPAGNEMENT EN ARCHIVAGE » ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CDG 13

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame DEFFOBIS. C'est une convention que nous avons avec le centre de gestion depuis 2019 et que l'on vient de renouveler eu égard à son intérêt.

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur l'archivage, des spécialistes ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLE RESSOURCES

5) REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bonsoir à tous. Vous excuserez l'état de ma voix, mais j'essaie de me débrouiller pour pouvoir venir quand même ce soir.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Explique deux minutes, parce que tout le monde va croire que c'est un sac à dos.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Le sac à dos des agents, ce n'est pas pour de la randonnée. C'est une évaluation du coût qu'occasionne la gestion d'un agent dans une collectivité. C'est vrai dans toute entité. C'est une manière d'évaluer ce que coûte, en termes de charges, la gestion d'un agent à l'année.

Ensuite, vous avez le CMA (Coût moyen annualisé) par investissement. On prend plusieurs années, on fait la somme de tous les investissements qui ont été réalisés sur 5, 6, 7, 8 ans. Là, je crois qu'on a fait presque 6 années. Je ne sais plus. Et puis on fait la moyenne. Cela représente ensuite une charge transférée de la Métropole vers la Commune. Ce coût moyen annualisé en investissement, il a aussi sa part de frais financiers. Vous avez une évaluation des charges. À l'année, le transfert descendant représente 556 691 euros. C'est le montant qui, désormais, sera transféré chaque année du budget de la Métropole au budget de la Commune. C'est une ressource nouvelle pour la Commune dans le cadre de ce qu'on appelle l'attribution de compensation. En revanche, c'est non révisable.

Ensuite, il y a eu un autre élément qui a dû être pris en compte. Dans l'ensemble des discussions qu'on a eues entre les services avec la Métropole, elle a oublié de demander le transfert de la ressource représentée dans les comptes des Communes par la part qui nous revient des amendes de stationnement. Cette part représente 143 000 euros, en 2022 ou 2023 inscrits en investissement. La compétence « mobilité » est dévolue à la Métropole, et que dans les textes, dans le Code général des collectivités territoriales, les amendes de police pour le stationnement sont inscrites en investissement, lié à la mobilité. Il s'agit en effet d'aménager des espaces publics pour permettre le stationnement. Maintenant, le produit des amendes ne peut

peut plus être inscrit dans le budget de la Commune, mais doit être inscrit dans le budget de la Métropole. Il a été tenu compte dans cette révision du transfert de cette ressource à la Métropole pour 143 000 euros. Tout ceci conduit à une nouvelle évaluation de l'attribution de compensation.

Vous avez tous les tableaux derrière.

Monsieur Gérald GUILLEMONT termine la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On va retrouver maintenant cette somme tous les ans dans nos ressources de fonctionnement. C'est de très, très loin la principale ressource de la Commune.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires sur ce travail qui est en plus validé – il me semble – ou vu par la Cour des comptes dès que la CLET (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) se réunit ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Une toute petite délibération pour une décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune. C'est un peu du toilettage de fin d'année.

Monsieur Gérald GUILLEMONT donne une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Oui, Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Alors, nous nous abstiendrons sur ce vote-là.

Au-delà du vote, on voulait quand même justifier notre vote parce que, pour nous – vous l’avez dit en introduction, Monsieur le Maire – c’était un lourd Conseil municipal. Effectivement, 52 délibérations, c’est lourd. Mais en plus, il y a des délibérations comme celle-là qui contient 160 pages en annexe ; le RSU (rapport social unique) fait 36 pages ; la charte « pour mieux construire » 38 pages ; le rapport de l’eau, 110 pages. Cela nous demande énormément de travail. Quand on reçoit des délibérations avec tous les documents seulement 5 jours avant, pour nous, c’est très compliqué.

Monsieur LE MAIRE.- D’accord. Très bien. On essaiera de s’améliorer alors, de réduire les pages. Mais il y a des pages, objectivement... Là, par exemple, la totalité du budget et de sa modification, ce sont quelques lignes. Il ne faut pas relire tout le budget derrière et les 172 pages. On est obligé de vous le mettre. Il ne s’agit que de quelques modifications liminaires. Je ne voudrais pas vous former à mieux lire les documents, mais ceux-là, ils sont assez rapides, puisque l’on vous indique où, dans quelles lignes, on ne change pas la totalité du budget.

Maintenant, je comprends que peut-être vous vous absteniez, je ne sais pas comme vous le déciderez.

Monsieur Gérard GERON.

Monsieur Gérard GERON.- Je voudrais ajouter quand même que si les documents y sont, c’est qu’à un moment donné, ils peuvent être amenés à étude ou à exploitation. Si je prends en compte, par exemple, le temps de lecture de la délibération faite et l’explication par Monsieur Gérald GUILLEMONT – toutes les délibérations ne demandent pas le même temps d’exposé –, cela veut dire quand même que nous (je suppose, mais ce serait la moindre des choses), que tous les Élus qui sont autour de la table, avant de venir, ont étudié les 52 délibérations.

Ensuite vous en avez discuté avant, vous, c’est-à-dire pour qu’elle arrive au Conseil municipal, et que nous, nous faisons le travail ensuite. Ce même travail, à deux – je ne parle pas de l’autre groupe –, cela prend du temps. Et puis après, il y a le Conseil municipal. On en a parlé en préparant, 52 questions, cela veut dire du travail de préparation. Mais cela veut dire que le temps qui est consacré au Conseil municipal est très majoritairement un temps d’exposé des délibérations. Et plus le Conseil municipal est long, plus il va y avoir difficulté – y compris même de fatigue – à pouvoir assumer le temps du débat.

Or, il y a une obligation de présentation – ce qui est normal –, mais en même temps, ce qui nous semble le plus important dans un Conseil municipal, c’est le temps du débat sur les questions. Par conséquent, la lourdeur du Conseil municipal, quelque part, va entamer.

C'est la raison pour laquelle un bon Conseil municipal, c'est un Conseil municipal dans lequel il y a en gros 25 questions à quelque chose près, c'est-à-dire la moitié. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Après, des fois, il faut coller aux nécessités de service. Mais nous, on préfère qu'il y ait un ou deux Conseils municipaux de plus pour pouvoir avoir un vrai lieu de débat au Conseil municipal.

Monsieur LE MAIRE.- Bon, d'accord, j'ai bien entendu les discussions que vous avez eues.

Dans votre propos, il y a juste – mais on ne va pas y passer mille ans – une étape que vous oubliez qui s'appelle les Commissions municipales, où là, on peut débattre du contenu des dossiers. Donc, vous pouvez avoir l'information – y compris de nous, des élus et des techniciens – dans ces commissions qui sont préalables à la tenue du Conseil municipal. Elles sont faites pour cela.

Je vous propose de passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

(2 « Miramas avec vous »)

**7) REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT -
BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur LE MAIRE.- Là, c'est le « truc » annuel.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On a commencé depuis quelques années à mettre en place des autorisations de programmes et des crédits de paiement, pour les grosses opérations – c'est-à-dire les opérations d'investissement – qui s'étalent sur plusieurs exercices.

Monsieur Gérald GUILLEMONT donne une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Ces cinq opérations, effectivement, s'étalent sur deux à trois exercices, et il y avait la nécessité de procéder à l'utilisation de cette procédure comptable de l'autorisation de paiement et des crédits de paiement. Cela va permettre aux services de travailler avec ces nouveaux outils.

Monsieur Gérald GUILLEMONT termine la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions sur cette motion ? Oui, Monsieur.

Monsieur Errol FERRER.- Bien entendu – sous réserve d'une erreur de notre part d'interprétation –, on souhaiterait avoir juste une explication concernant les crédits de paiement concernant les travaux de l'école Van Gogh. Dans l'école Van Gogh, par exemple, dans les crédits de paiement budgétisés en 2024, il était inscrit 6 950 000 euros à peu près et les crédits de paiement réalisés sont à hauteur de 5 200 000 euros.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Alors, l'école Van Gogh, je lis. Les crédits de paiement réalisés en 2024 : 5 166 000 euros.

Monsieur Errol FERRER.- 5 166 000 euros et budgétisés 6 943 000 euros.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui, parce que tout simplement, il y a une prévision qui a été faite par le service, avec la Direction des services techniques, et que le chantier n'a pas été forcément au rythme qui était prévu au départ.

Monsieur le MAIRE.- Et la facturation, oui.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il y a des aléas de chantier, tout simplement. Par conséquent, cela fait qu'une partie des crédits inscrits en 2024 n'a pas été consommée et qu'il faut les reporter sur 2025, d'où cette délibération de révision des crédits de paiement.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur FERRER, quand on fait des chantiers, il y a un certain nombre de délais qu'il peut y avoir et la facturation suit derrière. Nous n'avons aucun intérêt à bloquer des investissements. Il faut les faire au moment où on doit les payer. Là, en fait, ce que l'on vous propose, c'est une répartition modifiée en fonction de l'évolution des dossiers. Maintenant, on est toujours sur les livraisons prévues. En 2025 !

Monsieur Errol FERRER.- Monsieur le Maire...

Monsieur le MAIRE.- Je vous en prie.

Monsieur Errol FERRER.- Ce qui nous manquait, c'est ce que vous êtes en train de dire. Est-ce que ce million et demi d'euros d'écart, c'est un retard des travaux ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui, c'est cela. Tout simplement, le chantier n'a pas été aussi vite que ce que l'on espérait lorsque l'on a fait la première prévision du crédit de paiement.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. On vous propose maintenant de passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 8, Monsieur GUILLEMONT.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- C'était la n° 8.

Monsieur LE MAIRE.- C'était la n° 8.

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est la n° 9.

Monsieur LE MAIRE.- Là, je suis à la n° 9. Excusez-moi. Monsieur GUILLEMONT, toujours.

La question n° 8 est omise dans un premier temps, puis traitée à la suite de la question n° 9.

9) SOUSCRIPTION A UN CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Monsieur le Maire n'arrête pas de solliciter qui l'État, qui le Département, qui la Métropole.

Monsieur LE MAIRE.- L'Europe !

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Et l'Europe aussi, en appui. Sauf que l'on est en train d'avoir un bon niveau de subventions pour financer ces travaux. En revanche, cela conduit à un autre aléa. C'est qu'entre le moment où on paie les entreprises et le moment où nos

cofinanceurs publics – en l'espèce – nous versent effectivement les fonds qu'ils nous ont notifiés, il peut se passer 6, 7, 8 mois. En plus, la situation à l'échelle de l'État a rajouté un aléa.

Monsieur LE MAIRE.- Là, l'État, c'est zéro pour l'instant !

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- L'aléa dont je parlais, c'était un aléa au niveau des trésoreries, des grands cofinanceurs.

En plus, là, on a une situation nationale qui ajoute une couche d'aléas. On a la nécessité, compte tenu des montants qui sont mobilisés à pouvoir disposer d'une enveloppe financière. Vous avez vu que pour l'école Van Gogh, par exemple, la facture finale TTC est de l'ordre de 13 millions, on est sur des sommes très, très importantes. On est obligés d'avoir un soutien au niveau de la trésorerie. C'est la raison pour laquelle la Direction des finances nous a proposé de recourir à un nouvel instrument, que nous ne connaissions pas jusqu'à ce jour, qui est une ligne de trésorerie. Une ligne de trésorerie, ce n'est pas un emprunt, c'est hors budget. Elle consiste à demander à un prêteur, généralement une grande banque française, de mettre à notre disposition une enveloppe sur laquelle on tire au jour le jour certaines sommes pour pouvoir payer dans les délais les entreprises. La somme qui est visée au maximum, c'est 4 millions d'euros. Mais peut-être que l'on aura besoin que de 1,5 ou 2 millions, on va voir au fil des jours et des semaines.

Monsieur Gérald GUILLEMONT reprend la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Je vous donne un exemple. On a une subvention d'État qui doit tomber sur un ouvrage qu'on a fait il y a un an et demi. Il n'est toujours pas payé. Donc, on va tirer sur cette ligne de trésorerie pour amortir le choc en attendant que la subvention arrive.

S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Oui ?

Avant, juste une chose, tout à l'heure j'avais raison, on n'a pas fait la question n° 8. Oui, eh bien, voilà. J'ai été induit en erreur par un homme malade. Donc, je ne lui en veux pas. Comme il n'y a pas de lien anticipé sur les deux, on va voter la question n° 9 avant et on revient sur la question n° 8 après.

Sur la question n° 9, y a-t-il une abstention ?

Monsieur Errol FERRER.- La 9, c'est bien la ligne de trésorerie ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui.

Monsieur Errol FERRER.- Alors, on comprend complètement les difficultés que vous pouvez raconter, mais on vote contre. Puisque dans le budget primitif, on était contre ce niveau d'investissement.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, c'est la suite logique du vote du budget. On est d'accord, on a compris.

Sur la question n° 9, à part deux contre, le reste à l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 2

(2 « Miramas avec vous »)

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- On revient à la question n° 8, rapidement, c'est la suite logique de la n° 7.

8) OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ANTICIPEE SUR LE BUDGET 2025

Rapporteur: Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bon, celle-là, vous la connaissez parce qu'on la passe tous les ans. C'est l'ouverture anticipée des crédits pour pouvoir...

Monsieur LE MAIRE.- ... fonctionner le temps du vote du budget.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Comme on va voter le budget au mois de mars, il faut, durant les mois de janvier, février et mars, pouvoir payer les entreprises.

Monsieur Gérald GUILLEMONT donne une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il y a quand même – regardez la ligne 23, la dernière en bas - 16 925 000 euros, le total des crédits ouverts sur le budget 2025.

Monsieur LE MAIRE.- Tout cela, on le retrouvera dans les débats budgétaires de 2025. C'est-à-dire au mois de mars. Après tout, on a une chance inouïe de voter au mois de mars, parce que ceux qui votent aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'ils votent, compte tenu du fait qu'on ne sait pas du tout où l'État va s'abattre sur les finances publiques.

Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 2

(2 « Miramas avec vous »)

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 9, nous l'avons vue. La question n° 10, Monsieur Christian PEYRO.

**10) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 58-2024 DU 11 AVRIL 2024 -
ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MIRAMAS**

Rapporteur: Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO donne lecture du rapport.

Monsieur Christian PEYRO.- Par conséquent, c'est beaucoup moins cher avec le fait de s'être aligné avec la ville de Marseille.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Pas de commentaire particulier ? Oui, Monsieur Gérard GERON.

Monsieur Gérard GERON.- Avant, une question que je me suis posée il n'y a pas longtemps, mais on en parlait hier : Luynes, est-ce un crématorium privé ?

Monsieur Christian PEYRO.- Oui, parce que la Métropole, c'est Aix-les-Milles qui n'est pas dans cette convention –, Martigues et Marseille. Et Luynes ?

Monsieur LE MAIRE.- Je n'en sais rien.

Monsieur Gérard GERON.- La question que je me pose, c'est : Est-ce que c'est un établissement privé ?

Monsieur Christian PEYRO.- Je pense.

Monsieur Gérard GERON.- Parce que si c'est un établissement privé, cela veut dire qu'il n'y a pas d'uniformisation.

Monsieur Christian PEYRO.- C'est une uniformisation des crématoriums qui appartiennent à la Métropole.

Monsieur LE MAIRE.- Alors donc, il est public.

Monsieur Christian PEYRO.- Il est public.

Monsieur Gérard GERON.- Celui d'Aix-en-Provence ? Luynes ?

Monsieur Christian PEYRO.- Oui.

Monsieur LE MAIRE.- Mais il n'y en a qu'un c'est Aix-les-Milles situé à Luynes.

Monsieur Christian PEYRO.- Il y a Marseille et Martigues, mais pour Aix-les-Milles, ils vont avoir une délibération dans 6 mois. Il y a un décalage.

Monsieur LE MAIRE.- Donc, ce n'est pas la même chose. C'était le pays d'Aix. Je pense qu'il vient après.

Monsieur Christian PEYRO.- C'est pour cela qu'il ne figure pas dans la délibération.

Monsieur Gérard GERON.- D'accord, merci. Alors, on a remarqué, nous, que déjà, le premier intérêt, c'est une baisse de tarif.

Monsieur Christian PEYRO.- Oui, effectivement.

Monsieur Gérard GERON.- Deuxième intérêt : l'uniformisation. C'est quand même bien d'être brûlé au même prix d'un côté ou de l'autre.

Rires dans l'assemblée.

Monsieur Christian PEYRO.- Oui, mais c'est avec ou sans hommage. Exactement, mais c'est le même tarif.

Monsieur Gérard GERON.- Mais c'est cela qui est compliqué à comprendre : c'est que dans le premier tableau, il y est fait référence à la crémation sans hommage, et la crémation avec la salle de recueillement... Et puis après apparaissent d'autres tarifs. Alors, est-ce que la question des hommages – des différences entre « avec hommage » et « sans hommage » – s'applique ? Parce que là, elle s'appliquait sur Martigues. Est-ce qu'elle s'applique sur l'ensemble ?

Monsieur Christian PEYRO.- Elle s'applique sur l'ensemble avec un tarif unique : 570 euros pour une personne, c'est avec hommage, à Martigues et à Marseille. Le service d'hommage est inclus dans le tarif. On y gagne beaucoup.

Monsieur Gérard GERON.- Le seul tableau qui nous intéresse, c'est le deuxième.

Monsieur Christian PEYRO.- C'est celui-là qui va être mis en application le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Gérard GERON.- D'accord, j'avais du mal à comprendre.

Monsieur Christian PEYRO.- Oui, mais c'est cela.

Monsieur LE MAIRE.- Peut-être que la seule question, c'est : faudrait-il faire un crématorium, nous ? Cela coûte moins cher que le cimetière, mais après, je ne comprends plus les tarifs.

Monsieur Gérard GERON.- Il y avait longtemps que j'avais évoqué cette question. On avait fait certains équipements sur le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) à l'époque.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, mais des fois, on a la mémoire qui flanche parce qu'on vieillit tous ! Et on avait juste un petit problème, c'est de le mettre où ? Parce que tout le monde n'a pas envie d'avoir un crématorium à côté de chez soi.

Bon. Nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Je vous remercie d'être attentifs.

La question n° 11, sur les versements d'un compte de subvention des associations.

Se déportent Frédéric VIGOUROUX, Paulette ARNAUD, Éric MARCHESI, Martine ARFI, Margarita ACKE-MELO et Nadia ALI qui n'est pas là. Je confie la présidence à Madame Anne-Marie GACHON et nous sortons.

Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux nommés quittent la séance à 17 heures 45 et ne prennent pas part au vote.

À l'unanimité la Présidence de séance est donnée à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

11) VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

Rapporteur: Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- En sachant qu'elles repasseront la moulinette dans le cadre de l'OMS (Office Miramasséen des Sports) pour les sportifs.

Madame Anne-Marie GACHON.- Nous allons passer au vote, à moins qu'il y ait des questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ELUS INTERESSES :

Frédéric VIGOUROUX, Paulette ARNAUD, Éric MARCHESI et sa procuration, Martine ARFI et
Margarita ACKE MELO

VOTE

POUR : 28

(24 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur LE MAIRE.- Merci. Je vais encore me déporter. C'est Madame Géraldine BUTI, je ne sais pas pourquoi. Ah oui, le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation unique)! Vas-y ! La question n° 12, Madame Géraldine BUTI.

Monsieur le Maire quitte la séance à 17 heures 47 et ne prend pas part au vote.

À l'unanimité, la Présidence de séance est donnée à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

12) VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2024 AU SIVU TERRITOIRE NOURRICIER SAINT-CHAMAS/MIRAMAS

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ? Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Oui. Nous nous sommes interrogés parce qu'il n'y a aucun élément budgétaire à part le total. A quoi correspond ce montant ?

Madame Géraldine BUTI.- Je réponds. Le SIVU, pour exister, forcément, il faut un budget. Déjà, il y a 48 000 euros dans un premier temps qui sont utiles pour le lancement d'un marché de conseil en passation des marchés globaux et de performance pour nous aider à rédiger tous les actes de passation de marché – les pièces administratives, les avis, le règlement de consultation, le CCAP (Cahier des clauses administratives et particulières). Et après, il y aura le conseil durant toute la passation du marché. Saint-Chamas vote pour son montant aussi.

Monsieur Errol FERRER.- Excusez-moi, je n'ai pas compris. J'ai bien entendu, mais vous avez parlé de 48 000 euros.

Madame Géraldine BUTI.- Oui tout à fait.

Monsieur Errol FERRER.- Et là, on est sur un budget de 81 000 euros.

Madame Géraldine BUTI.- Là, je vous ai mis le premier travail qui va se faire, c'est 48 000 euros. Et après cela a été évalué. De toute manière, on vous donnera si vous voulez le budget. Il a été voté lors du comité syndical. Il n'y a pas de soucis.

Monsieur Errol FERRER.- Parce que là, c'est pour l'année 2024.

Madame Géraldine BUTI.- 2024, tout à fait, parce que la SPL (Société Publique Locale) travaille déjà sur ce projet. Donc, il y a déjà des travaux qui sont engagés depuis le début de l'année.

Madame Anne-Marie GACHON.- Pouvons-nous passer au vote ?

Il est à présent procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ÉLU INTÉRESSÉ :

Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance à 17 heures 50.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, Madame Laëtitia DEFFOBIS, c'est la question n° 13, très rapidement. Chaque année, on doit le faire. Elle a une voiture.

13) ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION A LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur FERRER. La Directrice générale des Services est derrière moi.

Monsieur Errol FERRER.- Oui, oui, je sais. Je sais très bien aussi que c'est le cas tous les ans. La question qu'on s'est posée, c'est : tous les ans, on vote la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Mais est-ce que c'est toujours le même véhicule ou est-ce que, tous les ans, on change le véhicule ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Ah, oui tous les ans !

Madame Sophie PERRIER.- Non, pas tous les ans.

Monsieur LE MAIRE.- Non, pas tous les ans. C'est sûr, pas tous les ans. Mais c'était une boutade de Monsieur FERRER. Bien.

On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14) RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) – ANNÉE 2023

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Oui. C'est le rapport social unique.

Monsieur LE MAIRE.- Tout le monde l'a lu.

Madame Anne-Marie GACHON.- Oui !

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur Gérard GERON.

Monsieur Gérard GERON.- Je n'ai pas de question.

D'abord, nous avons réfléchi sur ce dossier-là, avec les organisations syndicales. Et évidemment, il apparaît la nécessité y compris de reprendre les documents des années précédentes, pour pouvoir – même si ce n'est pas facile – essayer de les utiliser encore aujourd'hui, pour voir les tendances.

Il y a quand même – je crois que c'est sur sa page 2, semble-t-il – une question sur les effectifs des agents : 542 fonctionnaires, 26 contractuels permanents.

Madame Anne-Marie GACHON.- Vingt contractuels. Vingt !

Monsieur Gérard GERON.- Vingt, pardon, et 77 contractuels non permanents, ce qui fait un chiffre assez conséquent.

L'analyse que nous faisons est la suivante. C'est que, d'abord, être contractuel ou être titulaire – du point de vue de son statut, du point de vue des droits que cela ouvre, du point de vue d'une carrière qu'on fait pour préparer une retraite –, cela n'est pas la même chose que quand on est un agent de l'État titulaire qui fait sa carrière.

Alors, ce recours aux contractuels, c'est quand même une tendance qui se développe dans notre société – pas qu'à Miramas –, dans les Collectivités, dans la Fonction publique d'État. Et puis, les Collectivités font aussi appel de plus en plus souvent – pas toutes de

la même manière ni dans les mêmes taux – à des entreprises privées pour réaliser des travaux qui avant étaient réalisés par les Collectivités. Ces entreprises privées sont très spécialistes de l'utilisation de statut de contractuel. Il nous apparaît qu'il est une question, quand même, que nous devons globalement nous poser. Ce type de recours à l'emploi quand il se massifie, c'est la caractéristique de notre société qui de plus en plus libéralise, en fait, le monde du travail.

La question est : est-ce que les municipalités... Cela va dépendre de leur orientation politique parce qu'il y en a qui sont, je pense, républicaines et qui sont très, très favorables à ce genre de politique. Or les municipalités, de notre point de vue – c'est ce que nous souhaitons pour Miramas – devraient être plutôt des remparts face à cette dérive libérale économique du pays, dans le domaine sur lequel nous pouvons agir ?

Monsieur LE MAIRE. - Sur les chiffres, d'abord. Le mot « massification » sur la société, tout cela, moi, je ne sais pas. La seule chose que je sais, c'est que nous, cela ne fait même pas 3 %. Si je calcule un peu « à la louchette », on n'est vraiment pas en train de contractualiser partout.

Après, il y a des missions aussi spécifiques. Quand il y a un certain nombre de projets qui sont cofinancés par l'État ou d'autres, ce sont des agents contractuels qui viennent chez nous et qui restent le temps de la durée de la mission qui est donnée. Et après, sur le reste, je pense que dedans, il doit y avoir les animateurs ou je me « gourre ». Il y a les animateurs, ceux qui font quelques heures chez nous, etc.

Nous, on a plutôt agi, vous le savez, depuis de nombreuses années, sur la capacité pour nos agents contractuels, quand ils pouvaient rentrer sur un poste de titulaire, de piocher là-dedans. Donc, on a quand même beaucoup stagiairisé un certain nombre de contractuels tout au long de nos années. La vraie question de demain, ce n'est pas la massification. La vraie question de demain, ce sera : comment on pourra continuer à employer des contractuels ou autres, vu les annonces qui sont ici et là données par l'État ou par la Cour des comptes – oui, la Cour des comptes, c'est national – sur soi-disant l'augmentation effrénée des effectifs ?

Bon, on y fait attention. Vous le savez, on y fait très attention. Et il faudra qu'on y fasse encore plus attention dans les années qui viennent, parce qu'on ne paie ces gens-là qu'avec la dotation que Gérard GUILLEMONT a indiquée tout à l'heure, qui est très importante, mais aussi avec les impôts des Miramasséens. Et tout le monde s'accorde à dire qu'il ne faut pas trop augmenter les impôts. Donc, la question pour nous, c'est de mieux maîtriser les emplois.

Ainsi, pour moi, la réponse à votre question, c'est que vous pouvez être rassuré sur la ville de Miramas. Nous ne sommes pas du tout en augmentation de contractualisation, bien

au contraire. C'est ce que je voulais dire. Mais, Madame la Première Adjointe, est-ce que vous voulez compléter ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Non, non, mais oui. C'est simplement qu'il faut se rappeler que nous avons quand même stagiairisé, titularisé un nombre important de vacataires, si mes souvenirs sont bons, en 2023.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, mais ce n'était pas des postes qui s'ouvraient.

Madame Anne-Marie GACHON.- C'était nous qui avons fait la démarche.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, oui, tout à fait.

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est-à-dire qu'on a stagiairisé. Nous avons un nombre important de vacataires qui sont des contractuels non permanents – et c'est souvent dans l'animation – et nous avons fait le choix, parce qu'il y avait le choix...

Monsieur LE MAIRE.- Au fur et à mesure.

Madame Anne-Marie GACHON.- ... au fur et à mesure d'en stagiairiser. Maintenant, ils sont titulaires. Mais il est vrai que notre budget ne nous permet pas de stagiairiser et de titulariser, à la fin, 77 contractuels qui font 5, 6 ou 10 heures, etc., par semaine. C'est autre chose. C'est le problème de toute l'animation qui fait cela.

Monsieur LE MAIRE.- OK. Pouvons-nous passer au vote sur ce rapport social ou c'est une info ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Non, non, on en prend acte.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, on en prend acte parce qu'on l'a passé aussi avec les organisations syndicales et ainsi, cela a été validé.

PRISE D'ACTE

15) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°248-2021 DU 15 DÉCEMBRE 2021 RELATIVE AU REGLEMENT INTERIEUR DU COMPTE EPARGNE TEMPS DE LA VILLE DE MIRAMAS ET DU CCAS– APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Je fais tout rapide. C'est le compte épargne temps de la Ville et du CCAS. Alors, c'est une nouvelle réglementation. Je pense que vous l'avez vue.

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

16) ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 78-2018 DU 11 AVRIL 2018 - APPROBATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DU CADRE D'EMPLOIS DES GARDES CHAMPETRES

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Hatab JELASSI.- Je vous fais grâce de la lecture des quatre articles, car je suis persuadé que vous les avez tous lus.

Monsieur Hatab JELASSI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- La vie administrative ! Y a-t-il des questions particulières ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

17) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR OCCUPER DES FONCTIONS DE JARDINIER

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, y a-t-il des questions ? Oui.

Monsieur Gérard GERON.- Sommairement, on recrute un jardinier – on peut le dire comme cela – qui ira travailler à la Régie.

Monsieur LE MAIRE.- C'est un transfert. C'est un agent contractuel de la Métropole...

Monsieur Gérard GERON.- Il est déjà agent contractuel de la Métropole.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, et qui est transféré.

Monsieur Gérard GERON.- D'accord.

Monsieur LE MAIRE.- Oui. C'est pour cela qu'on le récupère. On ne peut pas le récupérer au milieu des titulaires, on le récupère à côté dans cette délibération parce qu'il est contractuel.

Madame Sophie PERRIER.- Pour les titulaires, il n'y a pas eu de délibération.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Cela fait partie du tableau que vous avez vu concernant les transferts financiers descendants de la Métropole. La partie « personnels », concerne ces agents-là.

Monsieur Gérard GERON.- D'accord. Donc, il va être un agent à nous. Et que l'on met à disposition de la Régie.

Monsieur LE MAIRE.- Oui.

Monsieur Gérard GERON.- Alors, je veux savoir. Après, y-a-t-il une compensation financière de la Régie vers nous ?

Monsieur LE MAIRE.- Ah, c'est tout le débat que Monsieur Christian PEYRO est en train d'avoir avec moi et Monsieur Gérald GUILLEMONT, et que nous allons avoir.

Monsieur Gérard GERON.- Parce que les associations sportives... Quoiqu'on leur verse une subvention pour nous rembourser.

Monsieur LE MAIRE.- Non, non, vous allez ailleurs ! Vous allez ailleurs ! Restons sur notre sujet.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Monsieur GERON se rappellera, comme moi, que lorsqu'il était Vice-Président du SAN et puis particulièrement chargé du sport...

Monsieur Gérard GERON.- De la régie équestre.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Voilà. Que faisait le SAN ? Il versait chaque année une subvention d'équilibre à la Régie.

Monsieur Gérard GERON.- Une dotation, oui.

Monsieur LE MAIRE.- C'est ce qu'on va faire.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Cette subvention a notoirement baissé au grand dam de Monsieur Christian PEYRO.

Mais actuellement, elle est, je crois, de l'ordre de... 365 000 euros, qui nous ont été transférés.

Monsieur LE MAIRE.- Oui.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- C'est dans le tableau des transferts des ressources descendantes et que, bien sûr,...

Monsieur LE MAIRE.- ... Je devrais signer après un repas pour le reverser à la Régie. C'est comme cela que cela se passe.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Chaque année.

Monsieur Gérard GERON.- Au centime près.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, au centime près. Vous pouvez compter sur Monsieur Christian PEYRO pour que le centime soit bien regardé jusqu'aux centimes.

Bon, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

18) RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 185 2024 DU 19 SEPTEMBRE 2024 RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR OU D'ARCHITECTE ETUDES ET PROJETS EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL, RELEVANT DE LA CATEGORIE HIERARCHIQUE A, A TEMPS COMPLET ETUDES ET PROJETS RESPONSABLE DU SERVICE TRAVAUX NEUFS/BATIMENTS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est la première fois que cela se produit. Ainsi, il y a eu une portabilité des CDI et c'était un petit peu complexe. Lorsque nous avons fait cette délibération, il y a eu une erreur. Nous avons suivi une procédure et nous devons la reprendre en spécifiant bien que c'est afin de pourvoir au fonctionnement du service « études et projets ».

Madame Anne-Marie GACHON reprend la lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est simplement une écriture.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord.

Madame Anne-Marie GACHON.- C'est la même chose que la délibération que nous avons faite l'autre fois, mais simplement, nous pensions pouvoir directement faire une portabilité d'un CDI chez nous. Or ce n'est pas possible, il faut que nous fassions dans les règles qui sont celles précisées là. C'est la même chose, à moins que vous ayez des questions...

Monsieur LE MAIRE.- Pas de question particulière ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Éric MARCHESI, la question n° 19 puisque vous reprenez toutes les délibérations. Les avez-vous ou pas ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui.

Monsieur LE MAIRE.- Un micro pour Monsieur Éric MARCHESI parce que là, il va prendre toutes celles de Madame Nadia ALI.

19) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°162 2024 DU 8 JUILLET 2024 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A TITRE ONEREUX AUPRES DE L'ASSOCIATION MILLE ET UNE DANSES APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur: Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI.- Ce sont des délibérations que l'on fait annuellement.

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERON.

Monsieur Gérard GERON.- Alors, dans le champ des associations sportives de Miramas, il y a des associations dont la particularité et l'activité, c'est de la danse. Il y en a plusieurs. Sur Miramas, sans dévaloriser les autres, on va dire qu'il y a deux grosses associations à Miramas : Mille et Une Danses et Attitude.

Là, nous aboutissons petit à petit à une mise à disposition d'un agent municipal au club Mille et Une Danses, à temps complet.

Monsieur LE MAIRE.- C'est cela.

Monsieur Gérard GERON.- Cela, c'est un choix politique qui ne date pas d'aujourd'hui de mettre à contribution.

Le problème que cela pose, je vais essayer de l'expliquer très finement. Ces clubs ne sont pas en concurrence. Ils ont une très grosse activité, tous les deux. D'ailleurs, les pratiques sont pour certaines les mêmes, d'autres différentes. C'est bien, c'est complémentaire. Mais chacun fait son chemin et les deux clubs – ces deux-là – ont une activité, l'un et l'autre, que je trouve remarquable. Ce que cette situation quand même met en place, c'est le principe où elle aboutit à une concurrence qu'on pourrait appeler déloyale, ce que ne souhaite pas le Conseil municipal et ce que ne font pas les associations non plus. C'est-à-dire que, pour que les choses

soient claires, pour moi, le club Mille et Une Danses n'a pas une activité déloyale par rapport à son partenaire qui est l'autre club. Sauf que, quand dans un club, il y a un agent de la Commune mis à disposition, l'agent reste employé municipal et l'agent un jour partira à la retraite. Et puis, ce qui se passe, c'est que si dans l'autre club qui a le même volume d'activité, vous n'avez pas un employé municipal mis à disposition, l'agent – enfin l'agent, la personne qui intervient, on va dire l'animateur – lui, le calcul de sa retraite dans le privé, il n'est pas le même que dans le public.

Monsieur LE MAIRE.- Il est plus avantageux.

Monsieur Gérard GERON.- « Il est plus avantageux » ?

Monsieur LE MAIRE.- La retraite est plus avantageuse. Excusez-moi je vous ai coupé. Allez jusqu'au bout.

Monsieur Gérard GERON.- Il n'empêche que les régimes ne sont pas les mêmes, le nombre d'années nécessaires, cela se discute. Bon.

Et puis, il y a un effet municipal plus général, concret ; je le sais par ma famille, mes petites filles. Quand je regarde le tarif pour avoir une activité dans un club et l'activité dans l'autre, il n'est pas le même, parce qu'il y a un club qui paie le salarié – ce qui arrive dans beaucoup d'autres activités – et puis dans un autre, non. Donc, moi, je ne mets pas en cause la mise à disposition au club Mille et Une Danses, mais quand je croiserai quand même l'animatrice de l'autre club, j'aurai tendance à lui dire : « *Prends contact avec l'Élu chargé des sports et le Maire de Miramas pour étudier cette situation-là* ». Il se peut d'ailleurs que la dame – c'est une dame – réponde : « *Moi, je préfère rester sur mon statut actuel* ».

Maintenant, je vais vous dire, quand on est dans le terrain de la pratique sportive – c'est pareil pour les profs d'EPS –, il arrive un moment où cela devient très compliqué. L'agent municipal, lui, il peut décider un jour de ne plus vouloir être mis à disposition, et l'autre, il faudra bien peut-être qu'il continue. C'est ce que je voulais mettre en évidence.

Et je ne fais pas cela pour dire : « *Non, c'est dégueulasse, parce que ce qu'on fait avec l'un, on ne le fait pas avec l'autre* ». On veut simplement dire que cela mérite quand même d'y réfléchir parce que cela se pose aussi, finalement, pas qu'entre deux profs de danse.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, Monsieur. Après, j'apporterai quelques éléments de réponse.

Monsieur Éric MARCHESI.- Il y aurait plusieurs choses à dire, effectivement. Ce sont des questions qui peuvent se poser. Comment dire ? C'est un peu comme – je vais vous parler d'un autre sujet – des subventions, puisque c'est pareil. Vous venez de parler des subventions, qu'il y a un débat toujours entre les associations, l'OMS et la Mairie, puisque bien

entendu – parce qu’il y a un peu d’humain aussi –, dans l’associatif, chacun pense qu’il n’a pas assez et que l’autre a trop. C’est un peu le débat des associations globalement.

Après, on a fait – et tu le sais – des critères à l’OMS, pour essayer de justifier et d’être le plus équilibré, le plus juste possible par rapport à ces différents critères-là. C’est un peu pareil pour les mises à disposition. Les mises à disposition, effectivement, cela vit de manière un peu empirique pour certaines. Celle-là, justement, elle date depuis des années. Elles sont reconduites. La preuve : pour les modifier aussi, il y en a qui cessent, il y en a qui sont modifiées. Celle-là, c’est le cas : elle était à 28 heures, elle passe à 35 heures. Cela se fait en bonne intelligence et sur la demande, souvent, de l’association, et on demande l’accord de l’agent. Récemment, on a eu - dans un autre sujet sportif – une mise à disposition que l’on comptait faire et qui ne se fait pas parce que l’agent n’a pas voulu. Il n’a pas voulu, on ne l’a pas fait. On essaie de prendre un peu tout en compte. Après, d’arriver à une égalité parfaite, une justice de traitement totale dans toutes les associations, on sait bien que cela crée des iniquités. Ceci dit, c’est pris aussi en compte dans les critères de l’OMS, qui fait qu’une association qui a un agent mis à disposition, c’est pris en compte pour que l’attribution de la subvention en tienne compte.

Monsieur LE MAIRE.- Il y a un rééquilibrage.

Monsieur Éric MARCHESI.- Voilà ce que je peux dire. Après, effectivement, il n’y a pas de vraies vérités non plus. Finalement, contrairement à ce qu’on pourrait croire, il n’y a pas tant d’associations que cela qui font la demande d’avoir des mises à disposition, pour les raisons que tu dis aussi : certaines préfèrent vivre librement. L’autre association de danse que tu cites, par exemple, n’a jamais fait cette demande. Elle sait très bien ce qui se passe dans l’autre à côté. Alors, je ne sais pas si cela les intéresse ou pas. Mais en tout cas, c’est une demande qui ne nous est jamais parvenue.

Monsieur Gérard GERON.- Elle ne nous a pas sollicités pour intervenir.

Monsieur LE MAIRE.- Je m’en doutais, qu’elle ne nous avait pas sollicités parce qu’en parlant tout à l’heure, on a eu le même sourire au même moment. Trois choses très rapides. D’abord, les mises à disposition, pour que tout le monde soit au clair, elles sont à titre onéreuses. Donc, il y a un retour. L’association ne fait pas du *dumping* avec un salarié. La deuxième : je fais quand même remarquer à la représentation municipale que les retraites dans le privé, c’est 100 % du salaire qui est pris en compte dans les retraites. Chez les fonctionnaires, c’est 80 % moins les primes 75 %.

Monsieur Gérard GERON.- Oui, mais le calcul se fait pour l’un, sur les meilleures années.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, mais il est apparu – très rapidement – dans un rapport qui est sorti, il y a peu de temps, qui n'a pas fait beaucoup de bruit, mais qui explique comment les salaires des fonctionnaires ont décroché par rapport aux salaires du privé. Donc, je ne dis pas totalement de bêtises.

Le troisième point : il faut que la personne soit intéressée. Je crois savoir que dans l'autre association, ils sont très bien. Ils ont à peu près le même nombre de gens de part et d'autre, pas forcément les mêmes publics, pas toujours d'ailleurs les mêmes propositions.

Pour l'instant, Dieu merci, la danse, cela se passe bien. Et tout se passe bien. Donc, on va vous proposer de continuer que cela se passe bien, d'autant qu'elles œuvrent quand même et cette personne œuvre avec beaucoup de qualité. Vous l'avez indiqué, mais aussi je le dis, cela marche très fort. A chaque fois, nous allons passer trois heures pour voir le rendu de cela.

Je vous propose de voter.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

20) APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A TITRE ONEREUX AUPRES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE MIRAMAS FUTSAL AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur: Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, y a-t-il des questions ? On passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**21) APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA REGIE EQUESTRE DU MAS DE COMBE
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, il n'y a pas de commentaire particulier.
Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Vous voyez qu'il y a quand même des petites délibérations.
La question n° 22, Monsieur Gérald GUILLEMONT. Non, c'est Monsieur Éric MARCHESI.
Excusez-moi, je vous ai confondu.

Monsieur Éric MARCHESI.- Je suis la voix de Monsieur Gérald GUILLEMONT.

Monsieur LE MAIRE.- Oh, il y a un rapprochement. Allez !

Monsieur Éric MARCHESI.- Juste pour cette délibération. Non, c'est juste une
modification, et Gérald GUILLEMONT – vous l'avez vu – a quand même un peu de mal à parler.

22) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 61 2024 DU 11 AVRIL 2024 SUBVENTION POUR REMBOURSEMENT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL A DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur: Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI donne lecture du rapport.

Monsieur le Maire demande le silence.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. N'y a-t-il pas de commentaire ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE D'AVENIR

23) MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR UN SEJOUR A VALMEINIER HIVER 2025

Rapporteur: Madame Margarita ACKE-MELO

Madame Margarita ACKE-MELO.- Bonsoir. Dans le cadre des vacances d'hiver, la Municipalité organise un séjour pour les enfants de 8 à 17 ans, durant la première semaine des vacances d'hiver, du 8 au 15 février 2005.

Madame Margarita ACKE-MELO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Où est-ce, Valmeinier ?

De la salle.- C'est en Savoie.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

24) AIDE AU PROJET DE L'ECOLE PRIMAIRE CHANTEGRIVE INTITULE « LES 50 ANS DE CHANTEGRIVE », PROJET MENE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Oui, nous avons trouvé le projet très intéressant. Étant donné que ce sont les 50 ans de l'école, nous aurions pu penser que cela pouvait être un événement pris en charge complètement par la Commune.

Donc, pour la première fois, nous aurions pu imaginer que l'école ne soit pas sollicitée et que les 200 euros restent à l'école.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, bon.

Madame Monique TRINQUET.- Alors, nous demandons souvent une grande participation de la Commune, mais par principe, on souhaite que l'école et la coopérative scolaire financent une partie.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, je vous en prie.

Monsieur Gérard GERON.- Si vous me le permettez, quand ce sont des projets comme celui qui suit – on a toujours discuté des modalités, je suis bien d'accord avec toi. Mais, enfin, le théâtre, cela fait x fois qu'on le fête, le dixième multiplié par deux, par je ne sais pas combien. Parce que ce sont des bâtiments d'initiative communale, qui était peut-être intercommunale. Là, une école (et il y en a une qui se fait en ce moment), c'est une décision politique d'une ville de construire une école ou tel ou tel autre édifice. C'est pour cela que les 50 ans d'un bâtiment communal, je pense que c'est la Municipalité qui doit le prendre en charge.

Alors que l'école intervienne dedans, les enseignants, les élèves, c'est évident que c'est très, très intéressant. C'est pour cela que l'on dit que c'est la Commune qui doit mener ce projet. Quand elle apporte son personnel, le travail, la participation, quand même, si cela avait été des milliers d'euros, mais 200 euros ! Je pense que symboliquement, on ne demande pas à l'école, parce que ce sont les sous des parents, la coopérative. On ne demande pas à l'école d'apporter une participation, surtout qu'elle est minime. On ne met pas en cause le projet. La Commune mettra 200 euros de plus.

Monsieur LE MAIRE.- Ah non, non ! Et si on fait à tout le monde... Moi, je vais répondre parce que la Commune porte ce projet.

D'abord, à chaque fois qu'on dit cela, j'aimerais qu'on se dise ensemble que les projets qui arrivent sont des projets pédagogiques qui sont proposés par les professeurs des écoles. Nous, on répond à cela. Ne croyez pas, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, qu'on ne va donner que 1 200 et quelques euros, si j'ai bien compris. On nous demande aussi – parce qu'il va y avoir des petits jeux, etc. – les *goodies*, la communication, et tout un tas d'autres choses que la Ville porte déjà.

Madame Monique TRINQUET.- Les bus !

Monsieur LE MAIRE.- Les bus, etc. En termes de fonctionnement – et depuis tout le temps que je suis ici –, on a toujours laissé les projets arriver ou les enseignants montaient une participation qui, en plus, entraîne les parents sur la logique participative, que ce n'est pas tout gratuit, etc.

La référence au théâtre – je le disais à Monsieur Gérald GUILLEMONT –, ce ne sont pas nous les fêtes du théâtre tous les 10, les 20, les 30, les 40, les 50 ans. C'est la Métropole. Donc, ce n'est pas nous qui payons, mais c'est la Métropole qui décide.

Là, en l'occurrence, on passe cette délibération comme on passe une délibération. Après, fêter tous les bâtiments...

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On va en faire un paquet !

Monsieur LE MAIRE.- On en détruit aussi et on nous le reproche.

Moi, écoutez, dans l'état actuel, tu me diras avec « l'instit ' » s'il y a vraiment un problème ?

Madame Monique TRINQUET.- Non, elle était enchantée de la dotation municipale.

Monsieur LE MAIRE.- Ah oui, d'accord ! Bon, j'ai entendu ce que vous avez dit. Je vous propose de la passer, et puis on verra avec elle. De toute façon, ce qu'on va fournir en plus va largement au-delà de 200 euros.

Madame Anne-Marie GACHON.- Par contre, excusez-moi, mais en 2027, il y aura les 100 ans de l'école Jean MACE. Je le dis, parce que moi, j'ai fait les 70 ans de Jean MACE, mais je n'avais jamais rien demandé à personne, c'est gentil.

Monsieur LE MAIRE.- C'est le syndicat du crime des anciennes directrices d'école !

Madame Anne-Marie GACHON.- Il y aura les 100 ans de Jean MACE.

Monsieur LE MAIRE.- On peut passer au vote. On a entendu ce que vous demandiez. Madame Monique TRINQUET ira les voir.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

25) AIDE AU PROJET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN GIONO INTITULE « L'ECOLE JEAN GIONO FAIT SON CINEMA » PROJET MENE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Rapporteur: Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- N'y a-t-il pas de commentaires ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Madame Margarita ACKE-MELO pour le plan éducatif local. C'est un complément.

26) PLAN ÉDUCATIF LOCAL 2021/2025 PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2024

Rapporteur : Madame Margarita ACKE-MELO

Madame Margarita ACKE-MELO procède à la lecture du rapport.

Madame Margarita ACKE-MELO.- C'est pour 26 semaines dans plusieurs écoles de la ville du 7 novembre 2024 jusqu'au 28 juin 2025. Elle a débuté dans les écoles Jean-Moulin et La Carraire.

Madame Margarita ACKE-MELO reprend la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Pas de commentaire particulier. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 27, Madame Martine ARFI, le PEL (Plan Éducatif Local) complémentaire, là aussi.

27) PLAN ÉDUCATIF LOCAL PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2024 CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire pour cette belle action. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

28) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SPECIFIQUE A L'ASSOCIATION ATHLETIC CLUB MIRAMAS POUR L'ORGANISATION D'UN MEETING EN SALLE INTERNATIONAL FRANCE U18 20 APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur: Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Nous avons trois remarques à faire sur l'organisation de ce meeting.

La première remarque, c'est que la demande de subvention intervient un mois et demi avant le meeting. Pourquoi n'est-elle pas intervenue avant ?

Monsieur LE MAIRE.- Je vous réponds après. Je le sais, par contre.

Monsieur Errol FERRER.- La deuxième remarque qui est peut-être une réponse, c'est que vous dites que des demandes de subvention ont été sollicitées auprès des financeurs publics et privés. On n'a aucun élément budgétaire qui nous explique le pourquoi des 208 000 euros et le pourquoi des 26 000 euros.

La troisième remarque que nous faisons c'est : si un financier est défaillant ou si les dépenses sont supérieures aux prévisionnelles, que se passe-t-il ?

Monsieur LE MAIRE.- Rien.

Monsieur Errol FERRER.- Rien ?

Monsieur LE MAIRE.- Non, non. Attendez, je vais vous répondre sur les trois choses.

Monsieur Errol FERRER.- Ah bon, je croyais que vous aviez dit : « rien ». Excusez-moi.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, rien au sens où nous l'avons indiqué depuis le départ sur l'organisation de ce meeting qui est maintenant parmi le dixième mondial par rapport aux choses.

Pourquoi ne nous présentent-ils pas le projet plus tôt ? C'est parce qu'ils attendent. Je croyais naïvement que tout le monde qui venait, c'était tout gratuit, que dans le sport, c'était heureux, c'était le sport pour tous, qu'on payait même sa place pour aller courir. Bon, pas du tout. En fait, le programme qu'ils arrêtent dépend du nombre d'athlètes, de leur qualité, des performances et « tralala ». Et cela, ils ne peuvent pas le savoir six mois avant. Il est inscrit, le programme, maintenant au niveau international. Il a pris une certaine ambition. Ils attendent au dernier moment l'arrivée du nombre d'athlètes internationaux qu'il faut aller récupérer.

Deuxièmement, nous, on était embarqués dans cette histoire. On avait indiqué que la Ville était d'accord pour participer à hauteur de 26 500 euros. Nous participons à 26 500 euros, et c'était aussi à eux d'aller chercher des financements croisés, comme le disait Monsieur Éric MARCHESI, privés, sponsoring, etc., et publics. Je sais déjà qu'ils ont inscrit le Conseil départemental, la Région et la Métropole, je crois.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, de toute façon, ils ont un budget. En fait, un meeting comme cela, cela ne se prépare pas n'importe comment. Ils ont un budget prévisionnel. Alors effectivement, c'est tardif, pour les raisons que Monsieur le Maire a données, mais pour d'autres aussi. Ils démarchent justement des partenaires privés, publics, mais les réponses, elles arrivent quand elles arrivent aussi.

Nous, on avait cadré les choses. L'année dernière, on avait donné 30 000 euros. Cette année, on avait dit qu'il fallait faire des économies à l'instar de ce qu'on fait dans tous les domaines. Ainsi, on a dit qu'on voulait descendre. On a descendu à 26 500 euros. En plus, les repas, ils les prennent eux en charge, alors qu'on les prenait en charge. On a réussi à faire des économies, tout en continuant à les aider dans la pérennité de cet événement qu'il nous semble utile de soutenir.

Effectivement, ils ont un budget qui « tient la route », et qui maintenant, normalement, devrait rester « dans les clous ».

Monsieur LE MAIRE.- L'année dernière, c'est resté dans les clous. Ils ont l'habitude, ils ont leur budget. Ils ont même un commissaire aux comptes, parce que le volume était important.

Monsieur Éric MARCHESI.- Pour le vote, si on vote à 26 500 euros, ce sera 26 500 euros.

Monsieur LE MAIRE.- C'est pour cela que je dis « rien », parce que notre engagement est à 26 500 euros.

C'est la délibération. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

29) CONVENTION A TITRE ONEREUX ENTRE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU STADIUM MIRAMAS METROPOLE AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Monsieur LE MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Donc, on utilise le Stadium de façon précaire et révocable, si on en a besoin.

Pardon, allez-y !

Monsieur Errol FERRER.- On comprend bien l'objectif de la convention d'ouverture du Stadium à d'autres manifestations...

Monsieur LE MAIRE.- Municipales. Municipales !

Monsieur Errol FERRER.- Exclusivement ?

Monsieur LE MAIRE.- Ah oui ! Les scolaires, ce n'est pas le problème. Là, il s'agit d'une convention entre la Ville et la Métropole pour permettre à la Ville d'utiliser le Stadium en cas de manifestation, en fonction de l'organisation de la Métropole, bien sûr.

Monsieur Errol FERRER.- Mais la Métropole peut passer ce même type de convention avec d'autres organisations.

Monsieur LE MAIRE.- Ah, oui. Mais nous votons à la Métropole, aujourd'hui, un projet de budget dans le domaine du sport puisque la Métropole a conservé la totalité – évidemment – de la halle d'athlétisme. Ils l'ont intégrée dans le budget sport de la Métropole. C'est un équipement de la Métropole.

Dans le budget sport, il y a même des tarifications quand, par exemple – je ne sais pas moi –, une grande fédération veut l'utiliser, ou *Maritima*, tiens, ou d'autres choses, ils louent la salle. Nous, la volonté qu'on a en fonction de toutes les manifestations qu'on a eues, c'est d'avoir cet accord avec eux, qui est d'ailleurs le même que celui de l'année dernière. C'est exactement le même.

Si vous voulez louer pour faire un grand meeting la halle d'athlétisme dans quelque temps, il faudra payer.

Monsieur Errol FERRER.- Et le meeting de la délibération d'avant ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui, cela rentre dedans.

Monsieur Errol FERRER.- Cela rentre dedans.

Monsieur LE MAIRE.- Mais là, ce n'est pas la Ville, le meeting d'athlétisme. C'est l'association d'athlétisme. Donc, ils ont une tarification de location de la salle.

Monsieur Errol FERRER.- Voilà.

Monsieur LE MAIRE.- À un tarif, parce que c'est l'athlétisme, mais ils ont une tarification. C'est dans les coûts. OK ?

Bien, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 30, je l'ai déjà faite ! Non ? Alors, c'est si on a besoin de matériel, est-ce cela ? Ah oui ! Alors là, c'est l'inverse.

30) CONVENTION A TITRE ONEREUX ENTRE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE A LA REALISATION DE PRESTATIONS EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Monsieur LE MAIRE.- Quand la Métropole organise si elle a besoin d'appui technique, alors elle fait appel à la Ville de Miramas. C'est un échange. À titre onéreux, aussi.

Monsieur Gérard GERON.- Et là, est-ce qu'on facture ?

Monsieur LE MAIRE.- Et nous, on facture. Il n'y a qu'une chose que l'on ne facture pas, c'est la Police municipale parce qu'on est dans le domaine de la sécurité du Maire. C'est un événement, et sur les espaces, je suis obligé d'y être. Je ne peux pas facturer. Surtout que moi, je souhaite que l'on conserve à la Ville l'autorité publique. Voilà !

Monsieur Errol FERRER.- En fait, l'appui technique, c'est sur tous les événements qui se dérouleront dans le Stadium, à l'initiative de la Métropole – ou pas –, en tous cas avec l'autorisation de la Métropole.

Monsieur LE MAIRE.- Tout à fait, ils nous sollicitent et nous, on leur facture.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Dans la limite des moyens de la Collectivité.

Monsieur LE MAIRE.- Et dans la limite des moyens et des libertés qu'on a dans la Commune bien sûr.

Monsieur Errol FERRER.- C'était là la question.

Monsieur Éric MARCHESI.- Et s'ils nous sollicitent, parce qu'ils ne nous sollicitent pas toujours. Il y a plein d'événements au Stadium où ils ne nous sollicitent pas.

Monsieur Errol FERRER.- Y a-t-il beaucoup d'événements au Stadium ?

Monsieur Éric MARCHESI.- En ce moment, j'y passe tous mes week-ends.

Monsieur LE MAIRE.- Tous les week-ends, ils y sont.

Monsieur Éric MARCHESI.- Il y a de l'athlétisme tous les week-ends en ce moment. Le week-end dernier, il y avait les départementaux. Ce week-end, c'est l'athlétisme lui-même qui fait un meeting régional et départemental. Le week-end d'avant, c'était les

championnats minimes. Mais ce n'est pas forcément organisé ni par la Ville ni par l'ACM (Athletic Club de Miramas) d'ailleurs. C'est la fédération.

Monsieur Gérard GERON.- C'est la saison de l'athlétisme hivernal *indoor*.

Monsieur Éric MARCHESI.- Bien entendu. Je suis bien d'accord, mais...

Monsieur Gérard GERON.- Après, il y a tout le reste.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, on peut passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

31) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SPECIFIQUE A L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS « SOIREES DU LAC 2024 » AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Pas de commentaire particulier.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Bernard GOUDILIÈRE, la question suivante, n° 32, s'il vous plaît. Très importante. La trisannuelle.

TRANSITION ECOLOGIQUE

32) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRISANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE FONT LONGUE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUDILIERE

Monsieur Bernard GOUDILIERE donne lecture du rapport.

Monsieur Bernard GOUDILIÈRE.- On en a eu un exemple dans une délibération précédente, puisqu'ils participent aux 50 ans de Chantegrive. Mais du côté Mairie, il y a aussi un engagement financier sur la subvention qui est versée – la convention trisannuelle – chaque fois, une fois par an.

Monsieur Bernard GOUDILIERE reprend la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Pas de question particulière ? nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

33) FONDS D'INITIATIVE ECOLOGIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉCOLE DU CHAT DES ALPILLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas de commentaire particulier, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

34) APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE TRAPPAGE A L'ASSOCIATION ÉCOLE DU CHAT DES ALPILLES

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI donne lecture du rapport.

Madame Géraldine BUTI.- Les trappes sont utilisées pour capturer les chats en vue de les amener chez les vétérinaires pour les stériliser ou leur faire les soins.

Madame Géraldine BUTI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- S'il n'y a pas de question nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE DURABLE

35) CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION (CTAI) ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ETAT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur: Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI donne lecture du rapport.

Monsieur Hatab JELASSI. - Si Monsieur le Maire peut me le permettre, je voudrais rajouter quelques éléments.

Pour résumer, l'État nous a sollicités afin de porter ce projet et nous avons répondu favorablement. Pourquoi ? Parce que Miramas a quand même une intensité populaire forte et accueille parfois des personnes en situation de précarité. Les dispositifs s'inscrivent parfaitement dans les dispositifs existants comme les Réussites éducatives, les Ateliers Santé Ville et le Contrat de ville.

Je voudrais également rappeler que les objectifs de ce CTAI sont de diagnostiquer les besoins des primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale et leur proposer un accompagnement personnalisé. Alors, si je dois faire une réflexion un peu plus personnelle, je me félicite quand même de ce genre de dispositif. On va dans le bon sens pour une meilleure intégration des primo-arrivants. Et j'invite quand même l'État – c'est mon petit message – à pérenniser ce dispositif. Je vous remercie.

Monsieur LE MAIRE. - N'y a-t-il pas de commentaire ? Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER. - Oui, je me félicite aussi, comme vous, de l'engagement de l'État dans cette voie, mais il y a quelque chose que j'ai un peu de mal à comprendre. Dans l'article 2 du contrat, il est précisé : « *Le contrat est conclu au titre de l'année 2024 pour une durée d'un an* ». C'est pour 2025, est-ce cela ?

Monsieur LE MAIRE. - De toute façon, l'État ne signe que des trucs d'avant pour l'année en cours. Pardon, excusez-moi. Je vous en prie, Monsieur.

Monsieur Hatab JELASSI. - On a sollicité les financements pour être sûr eu égard à la situation qui se passe en ce moment au gouvernement, de pouvoir mettre en place un projet.

Monsieur Errol FERRER. - Bon, j' imagine que pour solliciter le financement, vous avez quand même développé un projet.

Monsieur Hatab JELASSI. - Ce financement est dédié au recrutement d'un agent qui va évaluer les besoins et proposer un accompagnement personnalisé à ces personnes.

Monsieur Errol FERRER.- D'accord. Parce que dans l'objet du contrat, il est précisé – c'est pour cela que je posais la question – : « *Les parties contractuelles s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers par le biais d'actions détaillées en annexe* ». Je cherchais des annexes et il n'y a pas d'annexes.

Madame Gaëlle GUEGUEN.- Le diagnostic, c'est la première action de la première année.

Monsieur LE MAIRE.- C'est dans l'article 8.

Madame Gaëlle GUEGUEN.- La coordination des acteurs...

Monsieur LE MAIRE.- Excusez-moi, Madame la Directrice de cabinet, mais c'est marqué dans l'article 8 : « *L'annexe " axe du CTAI " fait partie intégrante du présent contrat* ».

En clair, cela veut dire qu'il faudra faire d'abord le bilan des besoins. Et quand ils auront fait le bilan des besoins, on pourra avoir des axes de développement derrière. C'est cela que cela veut dire. Mais c'est payé par l'État, pour cette année.

Monsieur Errol FERRER.- Quand je vois que l'annexe fait partie intégrante du contrat, je cherche l'annexe. Je suis désolé.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, oui, bien sûr. Où est l'annexe ? Pour l'instant...

S'adressant à Madame Sophie PERRIER. Vous avez joint l'annexe. Va-t-on recommencer avec l'histoire du... ?

Madame Sophie PERRIER.- Non, non, il n'y a pas de recommencement. Nous n'avons pas eu l'annexe.

Monsieur LE MAIRE.- Il n'y a pas l'annexe du gouvernement ?

Madame Sophie PERRIER.- Là, c'est le contrat que nous avons reçu de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. C'est le document.

Monsieur LE MAIRE.- Pour l'instant, la seule chose, c'est qu'il y aurait une analyse. Attendez, je vais répondre. Que l'on soit très clair ! On nous propose de financer une opération qui va dans le bon sens : droits et devoirs pour tous. C'est parfait.

Moi, mon avis, c'est que là, on va la voter. Dans un an, qu'est-ce que deviendra cette directive ? Nous aurons un emploi précaire. Et on verra l'action.

La première partie très sérieusement qu'il faudra faire, c'est un bilan des besoins, un bilan des situations. Moi, cela me va bien, parce que plus les gens sont informés sur les droits et devoirs, mieux cela vaut. Donc, je trouve que c'est un bon projet. Maintenant, on suivra l'annexe qui arrivera après l'étude, je pense. Et on la repassera au Conseil municipal quand elle sera écrite.

D'ailleurs, je vais vous dire, ce qui m'a fait tiquer, ce sont les guillemets. Ce sont des « axes », entre guillemets. Donc, pour l'instant, c'est entre guillemets. On verra arriver des choses au fur et à mesure que les bilans seront faits et on vous en tiendra informés.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

36) ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE DIVERSES PARCELLES DE SON DOMAINE PUBLIC RUES GINESTE ET DE L'AGUIELOUN ET CHEMIN DU PLATEAU

Rapporteur : Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN.- Oui, bonsoir à toutes et tous.

Monsieur Olivier JULIEN donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Pas de commentaire ? nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**37) CESSION A TITRE ONEREUX D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE
SECTION AM N° 14 D'UNE CONTENANCE DE 3 813 M 2 SISE AVENUE DU LEVANT**

Rapporteur: Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. On est dans le cadre de la rénovation urbaine et du projet de reconstitution de l'offre commerciale dans le Nord.

Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Oui, nous avons bien entendu l'importance de cette opération. Malgré tout, nous voyons qu'en 2021, les Domaines ont fait une évaluation à 280 000 euros ; en 2024, à pratiquement 500 000 euros - 495 000 euros pour être exact ; vous nous proposez ce soir de céder cette parcelle à 200 000 euros, c'est-à-dire même pas la valeur de 2021.

Monsieur Olivier JULIEN.- C'est exact, au titre de l'intérêt général.

Monsieur Errol FERRER.- OK, il y a l'intérêt général.

Monsieur Olivier JULIEN.- Et l'intérêt public.

Monsieur Errol FERRER.- On a bien entendu tout cela. Il y a aussi des commerces dedans. Et on ne peut pas nier non plus l'évolution du prix du foncier.

Monsieur LE MAIRE.- Posez votre question ou votre remarque et je vais vous répondre. Allez-y.

Monsieur Errol FERRER.- La question, elle est là : Pourquoi revient-on à 200 000 euros – même pas l'évaluation des Domaines de 2021 – alors que l'évaluation des Domaines en 2024 allait pratiquement à 500 000 euros ?

Monsieur LE MAIRE.- La première chose que vous auriez dû vous poser, c'est que nous avons pris une délibération, à l'époque, où on l'avait à 0 euro pour la Métropole. On ne l'a pas fait en délibération, je crois, mais on avait la proposition. Là, pour le coup, on peut prendre le sujet à l'envers. On va au moins récupérer un peu d'argent.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un montage financier entre Ouest Provence Habitat qui est notre opérateur public et qui va construire les bâtiments.

Monsieur Olivier JULIEN.- Dont la Ville est actionnaire.

Monsieur LE MAIRE.- Et dont la Ville est actionnaire. Nous faisons à l'intérieur un centre médical. Nous allons faire aussi déménager une pharmacie, une boulangerie, avec un peu de logements au-dessus pour équilibrer tout le reste. Si nous avons vendu ce terrain au prix que

les Domaines nous avaient indiqué, on ne pouvait pas monter l'opération. L'opération n'était pas équilibrée.

Donc, au titre de l'intérêt général – c'est la seule façon –, la Ville propose de décider de vendre moins cher à notre opérateur public pour qu'il puisse réaliser l'ensemble du bâtiment en notre nom. Sinon, on n'avait pas la capacité de pouvoir faire le montage financier. C'est pour cela qu'on le vend à ce prix-là.

Monsieur Olivier JULIEN.- Juste pour compléter, Monsieur le Maire. Les deux estimations à 300 000 euros d'écart n'ont pas été faites sur les mêmes bases puisque les Domaines désormais emploient une nouvelle méthode qui s'appelle la méthode comparative. Premièrement.

Et deuxièmement, les deux estimations n'étaient pas faites sur le même métrage de surface de plancher puisque la première était sur 1 500 mètres carrés, la deuxième sur 2 200 mètres carrés. Il y a 700 mètres carrés d'écart, ce qui justifie une différence de prix et d'estimation.

Monsieur LE MAIRE.- En plus de l'équilibre général.

Monsieur Errol FERRER.- Même avec cette différence sur le comparatif – puisqu'il y a une marge de 15 % dans les Domaines –, même si on enlève 15 % de 495 000 euros, on arrive à 420 000 euros.

Monsieur Olivier JULIEN.- C'est exactement ce qui est écrit dans le dossier : 420 750 euros.

Monsieur LE MAIRE.- Alors, je répète à Monsieur Errol FERRER que dans les règlements du fonctionnement des Collectivités territoriales, les Domaines nous indiquent un prix de plus ou moins 15 %, à l'exception d'un projet d'intérêt général. Et nous, on en a un qui est de réaliser ce centre de santé et cette offre de santé dans ce quartier rénové.

Donc, nous vous indiquons trois choses. La première : je vous l'ai dit tout à l'heure, il s'agit d'une organisation qui est totalement publique. La deuxième : il ne vous a pas échappé que le montant de la construction a beaucoup évolué. La troisième : l'excellent Olivier JULIEN vous passe quand même l'idée que l'on baisse de combien de mètres carrés, au total ?

Monsieur Olivier JULIEN.- 700 mètres carrés.

Monsieur LE MAIRE.- 700 mètres carrés sur la parcelle, c'est cela. Vous recalculez à peu près le différentiel.

En l'occurrence, nous, on pense que c'est une bonne opération pour la Ville et en même temps pour l'attractivité ensuite, parce qu'il faudra traduire après, le fait que les gens qui vont acheter – vous avez d'ailleurs le descriptif des gens qui vont acheter – ne pourront pas

acheter un appartement dans les quartiers nord à 4 000 euros du mètre carré. Ce n'est pas vrai. Comme on veut que l'accession sociale se passe, que le centre de santé se passe, c'est pour cela que l'on a indiqué qu'on acceptait de baisser ce prix pour pouvoir faire passer l'opération. C'est aussi simple que cela et c'est légal.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Est-ce qu'il y avait un autre promoteur ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui, la première fois, on a vu un promoteur privé, parce qu'on s'était dit : « *Après tout, on va vendre le terrain et le promoteur va le faire* ». Il n'y en a pas eu 100 000. Il n'y en a eu qu'un. Et deux, quand on a vu le prix de sortie de l'achat, nos médecins, je pense qu'ils seraient restés là où ils étaient. La pharmacie *itou*. Donc, il nous a sorti un prix de construction qui était hallucinant.

C'est pour cela qu'on s'est retourné vis-à-vis de notre opérateur qui est OPH (Ouest Provence Habitat) qui, lui, construit avec des prix qui sont corrects, mais surtout, nous propose de construire de l'accession sociale sur lequel on ne va pas mettre 4 000 euros au mètre carré pour l'acheter. Est-ce que vous comprenez le système ? C'est très simple.

Monsieur Errol FERRER.- Le système, je le comprends. Quand vous dites que c'est légal, j'ai bien compris que c'était légal puisque c'est écrit dans le texte, que la Collectivité locale a la possibilité de vendre au prix où elle veut à un opérateur public.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur Errol FERRER.- Cela, je le sais. Je pose la question, puisqu'en 2021, c'était quand même estimé à 280 000 euros et que quatre ans après, on vend le terrain à 200 000 euros.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On n'est pas sur les mêmes bases. Et l'Adjoint aux finances aurait préféré qu'on vende à 400 000 euros, c'est clair.

Monsieur LE MAIRE.- Même plus ! Même plus !

Bien, si nous pouvions passer au vote sur cette délibération.

Moi, je me retire. Monsieur Jacques BAUDOUX aussi se retire. On se retire.

Monsieur LE MAIRE et Monsieur Jacques BAUDOUX quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Monsieur LE MAIRE cède la Présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Bien, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

NE PRENNENT PAS PAR AU VOTE EN TANT QU'ELUS INTERESSES :

Messieurs Frédéric VIGOUROUX, Jacques BAUDOUX

VOTE

POUR : 30

(28 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 2

(2 « Miramas avec vous »)

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE et Monsieur Jacques BAUDOUX regagnent la séance à l'issue du vote. Monsieur LE MAIRE reprend la Présidence.

38) APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Monsieur LE MAIRE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose bien évidemment de voter unanimement et en klaxonnant cette demande de financement que la Métropole nous indique et a voté d'ailleurs la semaine dernière à l'unanimité. Je remercie Madame Maryse RODDE et Monsieur Hatab JELASSI de m'avoir soutenu dans cette démarche.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

39) MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Vous avez en annexe de cette délibération, le règlement d'attribution où l'on peut voir apparaître ce qui a été modifié, ce qui a été supprimé.

Il y a également le périmètre d'aide en faveur de l'immobilier et la convention afférente.

Je voudrais simplement indiquer qu'après ces 4 amendements et ces 7 années d'application, il y a eu 33 aides qui ont été délivrées. La volonté, c'est de pouvoir se concentrer sur les artères qui en ont le plus besoin et d'arrêter les reprises et extensions qui ne sont pas les plus adaptées sur ce projet-là. Nous verrons dans les deux autres délibérations qui suivent les deux projets que l'on souhaite accompagner. L'un renouvelé et l'un accompagné pour la première fois.

Madame Laëtitia DEFFOBIS termine la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Des questions ? Oui, Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- J'ai juste une précision à demander. J'avais peur de ne pas avoir compris, mais vous venez de le répéter, alors je voudrais une précision. Je vois que vous avez supprimé dans le règlement, dans l'article 2 : « Cette aide vise à favoriser la diversification de l'offre commerciale et la création ». Vous avez supprimé « la reprise ou l'extension ».

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- C'est cela. C'est ce qui est proposé effectivement, c'est de se recentrer uniquement sur la création et d'arrêter la reprise et les extensions, car elles

ne sont pas adaptées à la mise en place de l'aide et elles pourraient encourager d'ailleurs un *turn-over* un peu plus important. Ainsi, la volonté était d'aller sur ce volet-là.

Monsieur Errol FERRER.- Est-ce que vous pourriez préciser ce que voudrait dire « reprise d'activité » alors ?

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Je me tourne vers les techniciens.

Madame Marie-Line GUES.- Une reprise, c'est une reprise de fonds de commerce ou une reprise de bail dans la même activité.

Par expérience, depuis 7 ans, on a vu que cela n'encourageait pas une certaine pérennité dans le commerce et des fois, on avait eu des « reprises » qui n'étaient pas des reprises. L'encadrement de l'aide n'est pas adapté à ce type de reprise ni à l'extension.

Monsieur Errol FERRER.- Si vous me permettez d'anticiper sur la délibération n° 41.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- On va y venir. Le règlement. Les deux délibérations étaient prises sur la base du règlement antérieur.

Madame Marie-Line GUES.- Quand les dossiers ont été déposés, on a été obligé de le faire sur le règlement antérieur, avec celui qui est valable jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur Errol FERRER.- Peut-être aurait-on dû délibérer sur la délibération n° 41 avant la modification du règlement ?

Monsieur LE MAIRE.- Attendez, attendez. La reprise était antérieure, avant qu'on décide de changer les modifications.

En fait, il y a une volonté de notre part d'aider à la création de commerce et à l'installation. En l'occurrence, il y avait une dérive possible. Donc, on y fait très attention. D'où le fait qu'on a durci, mais on avait déjà engagé des reprises avant. On a été logique avec les gens qui sont venus défendre leur dossier, mais à partir de ce soir, il n'y aura plus de question de reprise. Il n'y aura que de la création.

Monsieur Errol FERRER.- Je ne mets pas en cause, rien du tout là-dedans. Je veux dire que, on peut quand même vous poser la question, parce qu'on voit la modification du règlement et que tout de suite après, ce que vous délibérez, c'est l'inverse.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Tout à fait. Vous avez la réponse.

Monsieur LE MAIRE.- On aurait dû passer la première avant la deuxième.

Madame Sophie PERRIER.- Monsieur le Maire, c'est bien précisé que c'est fait sur le règlement antérieur.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Tout à fait, c'est précisé dans la délibération.

Monsieur LE MAIRE.- Madame la Directrice, ne le prenez pas comme ça. J'ai bien compris que c'était marqué dans la délibération, mais il eut fallu le mettre. De toute façon, on l'aurait mis dans un sens ou dans l'autre, vous auriez fait la remarque encore, ce qui est logique. Nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Toujours pour remplacer Monsieur Jérémie PARDIES, Madame Laëtitia DEFFOBIS, grande spécialiste du commerce.

**40) RENOUVELLEMENT DE L'AIDE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL SAS
LES VAGABONDES**

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Achetez tous vos livres aux *Vagabondes*. C'est magnifique. S'il n'y a pas de question particulière, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau de Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**41) ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL A LA SARLU
LOLITA 2.0**

Rapporteur: Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- C'est cela et c'est la question, effectivement, en lien avec celle qui vient d'être posée par Monsieur Errol FERRER, puisque là, il s'agit de la reprise d'un bar-restaurant, bien connu sur la commune, puisqu'il s'agit du bar des Sports.

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- La demande d'aide déposée le 5 novembre 2024, c'est bien précisé dans la délibération.

Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci à vous. Je vous conseille d'aller y manger la tête de veau ravigote. Il y a les brasseries parisiennes, et maintenant, il y a le Bar des Sports.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Et bio !

Monsieur LE MAIRE.- Ah, eh bien, je ne sais pas, mais en tout cas, elle a été très bonne. Je l'ai payée.

Je passe, s'il n'y a pas de remarque, au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 42. Nous y sommes ! Alors, un petit résumé et ensuite un débat, j'imagine. Allez, Monsieur Jacques BAUDOUX.

42) APPROBATION DE LA CHARTE DU MIEUX CONSTRUIRE POUR LA QUALITE ARCHITECTURALE, URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE DES CONSTRUCTIONS AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Depuis 2008, la Municipalité s'attache à faire participer les citoyens à tous les grands projets de la Ville pour les orienter si nécessaire. C'est toujours le cas avec la délibération que nous vous proposons.

Monsieur Jacques BAUDOUX donne lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Alors, je rajoute juste deux petites choses, si tu me le permets.

D'une part, c'est un document qui n'est pas opposable. Cela, c'est une chose. Alors, certains peuvent trouver cela très léger. La seule chose qu'ils oublient – parce qu'il faut regarder les choses – c'est quand un promoteur vient et qu'il est obligé de signer avec la Ville, cette charte il sera obligé de la suivre. Ce n'est pas que c'est opposable, c'est qu'il s'engage vis-à-vis de la Commune. Nous, on a travaillé avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et du paysage, avec un travail qui a été fait avec des associations – notamment d'urbanisme, les conseils de quartier –, il y avait aussi les promoteurs, des agences immobilières qui ont accepté de travailler avec nous, des architectes qui ont tous travaillé à tour de rôle – managés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et la présence de Messieurs Jacques BAUDOUX et d'Olivier JULIEN –. Cela nous a permis de pouvoir présenter ce document.

Quel est l'objectif ? En attendant de préparer ce qui a été lancé la semaine dernière – c'est-à-dire l'ensemble du débat public sur la constitution et la construction du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui est le véritable enjeu –, cela nous permet, de travailler cela, où nous avons annoncé ici au Conseil comme à l'extérieur, que nous associerons les habitants – pas que les supers compétents habituels, tous les habitants – qui voudront participer à la construction du PLUi qui est le document qui fera référence pour les trente prochaines années. L'avenir, évidemment. Et on a jusqu'en 2028 pour le faire.

Dans le même temps, il nous est apparu de bonnes pratiques, comme cela se fait d'ailleurs dans certaines villes que l'on cite par-ci par-là des fois autour de cette table, de travailler sur cette charte de la qualité architecturale urbaine et environnementale. Pour compléter cela, il

a été décidé en relation avec un certain nombre de gens qui nous ont aidés à faire des fiches terrain... C'est-à-dire en clair – je prends un exemple –, il y a une niche quelque part, un terrain qui est constructible, mais qui ne l'est pas encore, eh bien, une fiche de terrain se fait là-dessus en tenant compte de la charte. L'opérateur privé qui va venir ou l'agent immobilier qui négocie avec le propriétaire, on va lui remettre cette fiche terrain dans lequel on va indiquer quels sont les éléments – d'abord évidemment le PLU –, mais aussi les éléments incontournables que la Commune souhaite avoir à l'occasion d'une constructibilité.

Moi, je trouve que cela va plutôt dans le bon sens, d'une meilleure maîtrise – c'est ce qu'on cherche – et aussi d'une meilleure façon de construire. C'est le deuxième sujet qui est à l'intérieur, vous le trouverez bien. Qu'est-ce que c'est ? Eh bien, c'est la construction de bâtiments – peut-être pas au même niveau que ce qu'on faisait avant - ; l'utilisation de matériaux différents ; l'utilisation du solaire et notamment le fait d'avoir des appartements traversants.

C'est aussi, ce que tout défenseur de la nature a en tête, éviter l'étalement urbain et forcément se poser des questions de verticalité. Mais quel est le type de verticalité et comment la construire ?

C'est exactement ce que nous souhaitons à travers ce travail. Nous le proposons. Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est simplement une autorisation que l'on me donne de signer cela avec les partenaires qui viendraient. Nous, on veut faire signer toutes les agences immobilières de la ville qui sont d'accord, plus les agents immobiliers habituels, etc., sur la ville de Miramas afin de mieux maîtriser ce qu'ils sont capables de produire, quelquefois plus rapidement que leur ombre.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Oui ?

Monsieur Gérard GERON.- C'est un bel effort.

Monsieur LE MAIRE.- Merci, je le note. Cela me fait très plaisir, non, mais c'est vrai. Cela me fait plaisir, et je félicite Messieurs Jacques BAUDOUX et Olivier JULIEN.

Monsieur Gérard GERON.- Avec toutes les réserves que l'on peut avoir.

Monsieur LE MAIRE.- Bien sûr, mais cela va dans le bon sens.

Monsieur Gérard GERON.- *Grosso modo*, c'était déjà dans les orientations de la campagne de 2008.

Monsieur LE MAIRE.- Quelle référence, en 2008 ! Mais à force de me le dire, cher Monsieur, j'ai relu 2008 ! J'ai relu 2008, et des fois, on y met beaucoup à 2008. C'est un peu comme le Front populaire, si vous voulez, il y a des mythes. Alors on y rajoute, on y rajoute, mais quand on va voir le dépouillement qu'on a signé, il était moins important. Mais c'est une boutade.

Monsieur Gérard GERON.- Ah, mais le document en 2008 n'existait pas.

Monsieur LE MAIRE.- Ah ! Merci.

Monsieur Gérard GERON.- L'intention y était.

Monsieur LE MAIRE.- Ah oui, oui ! Alors là, c'est fort. C'est l'intention.

Bon, allez, c'est Noël !

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je me demande même si en 1989 déjà, on n'avait pas la même idée !

Monsieur LE MAIRE.- *Rires.* Et là, il y en a d'autres qui vont remonter à 1979. Bon allez, on arrête.

Madame Anne-Marie GACHON.- Il ne restera plus que moi pour le dire.

Monsieur LE MAIRE.- Il n'y a plus qu'elle en 1979. Bon, allez, c'est Noël.

Nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 43, Monsieur Christian PEYRO, en 30 secondes. Vous m'avez fait mettre de la géothermie.

VILLE OPERATIONNELLE

43) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD ET DE L'ADEME POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GEOTHERMIE SUR SONDES VERTICALES A L'ECOLE VAN GOGH/DU LAC

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Je le dis quand même, c'est 100 % d'énergie renouvelable, et on a 50 % de subventions, me dit l'Adjoint aux finances. C'est très bien, nous pouvons passer au vote.

Ce n'est pas rien ce qu'on fait là. Cela a l'air comme cela. On les passe les uns derrière les autres, mais il n'y en a pas beaucoup... D'ailleurs, je n'en connais pas. Il y en a même certains qui, ailleurs, essayent de voir s'il y a de la géothermie à grande profondeur. Ils font des tests. Mais on est vraiment très en avance là-dessus.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- On décarbone à fond, et on a Christian PEYRO et moi pris la décision - en accord avec vous tous - de renouveler la même démarche pour le centre social Jean Giono le nouveau, et pour le futur groupe scolaire Jean Giono restructuré.

Monsieur LE MAIRE.- Comment finances-tu cela, toi ?

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Pardon ?

Monsieur LE MAIRE.- Non, mais c'est bon. Nous allons en parler, alors. C'est bien. Des fois, il y a des rencontres de 1989 qui se refont, là, derrière mon dos.

Bon, allez, on passe au vote !

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

44) APPROBATION DU CONTRAT DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR UN RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID URBAIN

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUDILIERE

Monsieur Bernard GOUDILIERE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Je rappelle quand même que « chaud et froid », c'est-à-dire qu'on est en train d'anticiper le fait qu'il y ait une augmentation de la température l'été et par conséquent qu'il faut du froid.

On travaille sur les zonages et cela va dans le bon sens. Et l'utilisation bien sûr de ce réseau de chaleur et de froid sera à faire sur notre ville. Nous verrons pour qui, et combien d'habitants seront concernés au final, parce que c'est sûr que la petite maison qui est au fond de la prairie, on aura du mal à amener un tuyau jusque là-bas. Mais on y travaille.

Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- La question n° 45, Monsieur Gérald GUILLEMONT, sur le rapport annuel du prix de la qualité de l'eau et l'assainissement qui vous a été transmis. Vous avez eu le temps de le lire.

45) RAPPORT ANNUEL METROPOLITAIN SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui et nous avons même eu le temps de le discuter avec les représentants de la Métropole et du délégataire lors de la Commission communale des Services Publics Locaux, il y a une semaine. Ce rapport a été présenté et a permis de recueillir les interventions d'un certain nombre de commissaires.

Je voudrais vous rappeler que le contrat de DSP (Délégation de Service Public) signé entre la Métropole et Suez court jusqu'au mois de juin 2029.

En ce qui concerne le service public de l'eau potable, il y a 21 000 habitants desservis, il y a 116 kilomètres de réseau. Le captage de Sulauze a produit 2,8 millions de mètres cubes d'eau en 2023, avec un réseau qui a un rendement de 82 %.

Pour l'assainissement, le même délégataire – Suez –, la même durée du contrat, 8 600 abonnés, 114 kilomètres de réseau et 30 postes de relevage.

A la station de Saint-Chamas (traitement des eaux usées), ce sont 2,06 millions de mètres cubes d'eau traités et 529 tonnes de boues évacuées.

En ce qui concerne le prix, sans rentrer dans le détail, quand on regarde la facture type – qui est une facture de 120 mètres cubes –, en prix pour l'abonné – pour le particulier, cela ne concerne pas les abonnés importants comme certaines industries ou par exemple certains grands services ou les communes –, on est légèrement au-dessus de la moyenne de la Métropole, puisque maintenant la Métropole gère les 92 communes. Le renouvellement du contrat de la DSP avec Suez a permis de conduire à une certaine modération du prix du mètre cube d'eau.

Ensuite, je voudrais vous dire que tous les paramètres concernant la qualité de l'eau sont dans les objectifs définis par les textes. Ainsi, il n'y a pas de problème aujourd'hui sur la qualité de l'eau. Par contre, il y a des interrogations nouvelles. Je pense que chacun lit la presse, au sujet des PFAS (alkyls perfluorés et polyfluorés). Il y a une délibération qui a été votée par les élus de la Métropole, en Conseil Métropolitain, qui a décidé de passer un contrat avec l'Université de Marseille pour conduire sur plusieurs années des études sur le problème de la présence des PFAS maintenant dans les eaux distribuées. Cela concerne aujourd'hui quasiment au moins tout le territoire européen. Ce n'est pas un problème de Marseille et des PFAS. Mais pour tous les autres paramètres, la qualité de l'eau est bonne.

Il y a toujours des interrogations sur la dureté. Moi, depuis que je suis à Miramas, on parle de la dureté de l'eau. C'est une eau de nappe. Chacun sait que traiter la dureté, cela conduirait à des prix de l'eau hors d'atteinte pour une distribution publique.

Deux ou trois mots sur les travaux et les études : En 2023, la Métropole a dévoté le réseau d'eau du chemin du Creux pour pouvoir permettre la réalisation de l'école de Van Gogh. Il y a eu l'extension du réseau chemin de Calameau pour 154 000 euros et l'extension du réseau en assainissement pour 550 000 euros, toujours chemin de Calameau.

En 2024, il y a un grand chantier que tout le monde connaît qui est l'interconnexion entre les réseaux d'Istres et les réseaux de Miramas dont l'objet est essentiellement d'améliorer la sécurité de l'alimentation en eau dans un sens comme dans l'autre. Cela représente quand même un chantier de 5 600 000 euros.

Ensuite, il y a différentes opérations. En assainissement, actuellement en cours de diagnostic, la situation des réseaux aux Demeures des Molières en vue de pouvoir reprendre les voiries.

Les travaux et études pour 2025, il y en a plusieurs, mais je cite les principaux : Début des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable Cité Capitaine. Il s'agit de sortir les réseaux qui sont en partie privatifs entre les maisons, derrière, et de les mettre dans le domaine public. En assainissement, un fonçage sous la voie SNCF pour raccorder l'ETAMAT. À la faveur de la création d'un giratoire devant le centre technique – ce que certains ici appellent « l'entrée Est » -, la Métropole en profite aussi pour faire venir la Régie des réseaux pour pouvoir reprendre les réseaux d'eau d'assainissement au droit de ce carrefour pour 422 000 euros. On est toujours dans la préparation de la reprise des voiries et des réseaux du chemin de Concorde en 2025 ou 2026.

Voilà, globalement. C'est un service de très grande qualité au même titre que ce que fait par exemple Enedis dans la distribution d'énergie électrique.

Monsieur LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

PRISE D'ACTE

46) RAPPORT ANNUEL METROPOLITAIN SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXERCICE 2023

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI.- La Métropole est compétente en matière de prévention, et de gestion des déchets ménagers, ce qui signifie : les ordures ménagères, la collecte séparative en PàP (porte à porte), la gestion de la déchèterie et la collecte des encombrants.

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Géraldine BUTI.- Pour information, vous avez le rapport annuel en annexe. Et il s'agit d'un rapport métropolitain, à l'échelle de 92 communes alors qu'avant, nous avions – à l'époque des Conseils de territoire –, des données par Conseil et des données du coup plus fines pour notre Commune. Aujourd'hui, c'est un rapport dans lequel on a des données globales. Il est difficile de trouver des données pour Miramas. On en a quelques-unes, j'aurais bien aimé vous en faire part. Pour information, en 2023, 1,1 million de tonnes de déchets ont été collectées, ce qui représente 571 kg par habitant. On a noté une baisse de 10 % sur les 10 dernières années, dont 4,7 % de baisse rien qu'entre 2022 et 2023.

Ces déchets sont collectés, mais ils sont également traités par la suite. Ils sont traités à 36 % par la valorisation matière, le recyclage, 33 % par la valorisation énergétique, l'incinération et 31 % en enfouissement.

Sur 2023, la Métropole a réalisé des actions spécifiques comme :

- la mise en place de campagnes de sensibilisation ;
- l'harmonisation des modalités de gestion des déchets et d'activité pour favoriser les solutions adaptées ;
- le déploiement du compostage avec la vente de composteurs à prix réduit auprès des administrés du territoire – il y a 7 600 composteurs qui ont été attribués pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Une dernière action a été de favoriser la seconde vie des produits avec les espaces de réemploi en déchèterie et les bornes textiles.

Je vais vous donner quelques chiffres clés. Les dépenses de ce service s'élèvent à 432 millions d'euros en fonctionnement et 21 millions d'euros en investissement ; 417 millions d'euros de recettes grâce à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Un autre chiffre, c'est 11,7 millions d'euros de recettes grâce aux organismes agréés, dont l'Ademe et les éco-organismes. Ce sont 5 millions d'euros de recettes de valorisation par la vente de matériaux et d'énergie. La collecte et le traitement des déchets représentent un coût de 204 euros par habitant.

On va aller sur la Ville sur quelques chiffres. Je voulais vous dire que ce sont 700 tonnes de déchets sélectifs collectés sur la commune, ce qui représente 27 kilos par habitant. Le collecteur d'ordure ménagère est la société PIZZORNO, le collecteur des PàP est la société VIAL. Il existe un numéro vert engagé au quotidien au 08 00 94 94 08 pour la collecte d'encombrants et de déchets verts devant chez vous.

Je vous invite à télécharger l'application « Adoptez le réflexe » qui permet de signaler tout dysfonctionnement dans la collecte. Si vous voyez des PàP qui sont pleins, vous pouvez prendre la photo, le signaler sur l'application. Vous pouvez également prendre des photos

et signaler la présence d'encombrants sur la voie publique. Et cela remonte à la Métropole. Je vous parle juste de cette application pour les déchets en sachant que vous pouvez aussi faire un signalement si vous avez un trou sur la chaussée ou quoique ce soit.

Monsieur LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de commentaire particulier sur ce rapport

PRISE D'ACTE

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup, Madame Géraldine BUTI. Je suis heureux que vous soyez à la tête de cette commission de suivi.

Madame Anne-Marie GACHON, vous prenez la présidence.

Monsieur le Maire quitte la séance à 19 heures 44 et ne prend pas part au vote des prochaines délibérations. À l'unanimité, la présidence de séance est donnée à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

REGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

47) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°246 2024 DU 20 NOVEMBRE 2024 RELATIVE AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA REGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON donne lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Est-ce qu'il y a des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ÉLU INTÉRESSÉ :

Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

48) DECISION MODIFICATIVE N° 1 2024 BUDGET ANNEXE REGIE MAS

Rapporteur: Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON donne lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON. - Est-ce qu'il y a des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ÉLU INTÉRESSÉ :

Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Anne-Marie GACHON.- La délibération n° 49.

49) VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE PARTICIPATION 2024 AU BUDGET DE LA REGIE

PAS

Rapporteur: Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON donne lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ÉLU INTÉRESSÉ :

Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

50) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA REGIE MAS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON donne lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Vous avez le tableau !

Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ÉLU INTÉRESSÉ :

Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

51) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°245 2024 DU 20 NOVEMBRE 2024 RELATIVE A L'AIDE DE LA REGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE ENVERS LES AGENTS LORS DES LOCATIONS DE SEJOURS EN RESIDENCE DE VACANCES, CAMPINGS ET VILLAGE CLUB

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON donne lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ÉLU INTÉRESSÉ :

Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

52) APPROBATION DE L'OFFRE DE VOYAGES DE LEURS MODALITES ET DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2025 DE LA REGIE MAS

CLUB

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON donne lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Je vous passe tous les détails, vous avez tout.

Y a-t-il des questions ? Non.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE EN TANT QU'ÉLU INTÉRESSÉ :

Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous » + 2 « Le Renouveau pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Anne-Marie GACHON.- Merci de votre attention.

Monsieur LE MAIRE.- Merci, Madame. Nous passons à la suite.

Monsieur LE MAIRE reprendre la présidence de séance à 19 heures 50.

C/ LISTE DES DÉCISIONS

Monsieur LE MAIRE.- Vous avez l'ensemble des listes de décisions que j'ai été amené à prendre entre le 21 octobre et le 10 décembre 2024.

Monsieur LE MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 21 octobre au 10 décembre 2024.

Monsieur LE MAIRE.- Les questions et les délibérations étant terminées, je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes, en paix, bien sûr, et *A l'an que ven* (à l'année prochaine !). La séance est levée.

La séance est levée à 19 heures 50.

Monsieur LE MAIRE
Frédéric VIGOUROUX



La Secrétaire de séance
Laëtitia DEFFOBIS



Conseil municipal du 18 décembre 2024 / Procès-verbal
Publié sur le site de la commune de Miramas le :

06 MARS 2025